

Cohésion

sociale¹



Clef 8. Proposer une programmation et une répartition des logements et des espaces publics qui favorisent la cohésion sociale.



{ 8

{1. Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé :

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de réussir à mettre toutes les conditions en place pour définir une programmation et une répartition des logements et des espaces publics qui favorisent la cohésion sociale et qui luttent contre l'isolement social.

Définitions :

La **cohésion sociale** traduit la capacité d'un groupe à vivre ensemble, à travers le partage de normes et de valeurs, l'existence de relations de confiance et de solidarité, la constitution de réseaux sociaux, le sentiment d'appartenance à une même communauté et un fort attachement au lieu de vie (Carpiano, 2006 ; Forrest et Kearns, 2001).

La **mixité sociale** est une des dimensions de la cohésion sociale. Elle renvoie à la coexistence de différents groupes sociaux au sein d'une même unité urbaine (îlot, rue, quartier...) (Brun et al., 2003). Il faut entendre par groupes sociaux des groupes d'individus caractérisés par leur âge, leur genre, leur catégorie socio-professionnelle, leurs pratiques culturelles, etc.

Liens avec la santé :

Depuis plusieurs années, il est reconnu que l'environnement social a un effet sur la santé (Dahlgren et Whitehead, 1991). En effet, les relations développées entre les individus structurent la vie sociale et constituent des formes de soutien et des ressources mobilisables en cas de besoin (Forrest et Kearns, 2001). Plusieurs auteurs soulignent les bénéfices de l'intégration sociale sur le développement des compétences individuelles, sur l'amélioration de la confiance en soi et sur l'adoption de normes favorisant les comportements favorables à la santé mentale et le recours aux soins (Ehsan and Silva, 2015 ; Kawachi et al., 1999 ; Mackenbach et al., 2016 ; Yuma-Guerrero et al., 2017).

L'aménagement urbain, et plus spécifiquement l'aménagement des espaces publics, a une influence sur la cohésion sociale dans la mesure où il favorise ou non le contact et les opportunités de rencontres entre les individus (Croucher et al., 2012 ; Mazumdar et al., 2017 ; Renalds et al., 2010). La perception du quartier, notamment le sentiment de sécurité qu'il génère, joue un rôle important et concourt également à la cohésion sociale (Liska et al., 1988 ; Skogan et Maxfield, 1981). Cette perception est influencée par des facteurs aussi divers que la densité de population, l'intensité et la sécurité du trafic, l'esthétique, la présence de végétation, et la mixité fonctionnelle (Leslie et Cerin, 2008).

1 — Cette fiche s'appuie sur les travaux réalisés pour la réalisation des EIS des projets d'aménagement urbain du quartier Saint Sauveur à Lille et du quartier des Deux Rives à Strasbourg :
— Jabot F., Roué Le Gall A., Dardier G., Oberlé M., Lemaire N., Romagon J., Schauder N. Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier de Port du Rhin, École des Hautes Études en Santé Publique, décembre 2017, 161 pages.
— Jabot F., Roué Le Gall A., Romagon J. Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier Saint Sauveur, École des Hautes Études en Santé Publique, décembre 2017, 123 pages.

Par ailleurs, l'objectif de mixité sociale est principalement recherché à partir de la mixité résidentielle, c'est-à-dire par une programmation et une répartition des différents produits logements (aidés/privés, location/accession) qui réduisent la distance spatiale entre groupes sociaux. Cependant, des études montrent que la proximité spatiale ne réduit pas mécaniquement la distance sociale (Chamboredon et Lemaire, 1970), voire peut être à l'origine de situations conflictuelles, altérer la confiance entre les groupes, déstructurer les réseaux de solidarité et priver les populations les plus vulnérables de leur soutien social (Bacqué et al., 2011 ; Dekker et Bolt, 2005 ; Lelévrier, 2013 ; Melis et al., 2013). Les effets de la cohabitation de personnes ou de groupes dans un même territoire dépendent en fait de l'échelle à laquelle celle-ci est réalisée et de l'écart économique ou culturel entre les groupes en présence (Melis et al., 2013). Les moyens mis en œuvre pour promouvoir la cohésion sociale doivent donc être adaptés au contexte de l'opération d'aménagement.

Les objectifs de cohésion sociale ne doivent donc pas exclusivement transiter par la mixité résidentielle, mais aussi par des choix de programmation et de conception plus globaux et plus inclusifs. En effet, l'environnement bâti influence, de façon positive ou négative, l'environnement social, mais la mixité résidentielle ne suffit pas à créer le vivre-ensemble.

Les conditions à créer pour favoriser la cohésion sociale doivent être discutées et appropriées au contexte de chaque opération d'aménagement en vue d'une programmation adéquate.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé

Objectifs visés de la clef 8 Concevoir un projet de façon à :



Interactions sociales

- Programmer une offre de logements diversifiée tenant compte des besoins de tous, et plus spécifiquement des groupes les plus vulnérables (d'un point de vue socio-économique, générationnel, sanitaire, etc.)
- Répartir les différents produits logements de sorte à favoriser les interactions entre individus appartenant à différents groupes sociaux, générationnels, culturels, etc.
- Programmer et aménager des espaces publics qui génèrent des opportunités d'interactions et de rencontres entre des individus appartenant à différents groupes sociaux
- Programmer et aménager des espaces qui réintroduisent les publics isolés, ou soumis à des effets de stigmatisation (liés à leurs conditions sociales et sanitaires)



Compétences individuelles

- Programmer, répartir et aménager des espaces (bâti et non bâti) qui favorisent la communication, la rencontre de l'autre, la collaboration et la coopération

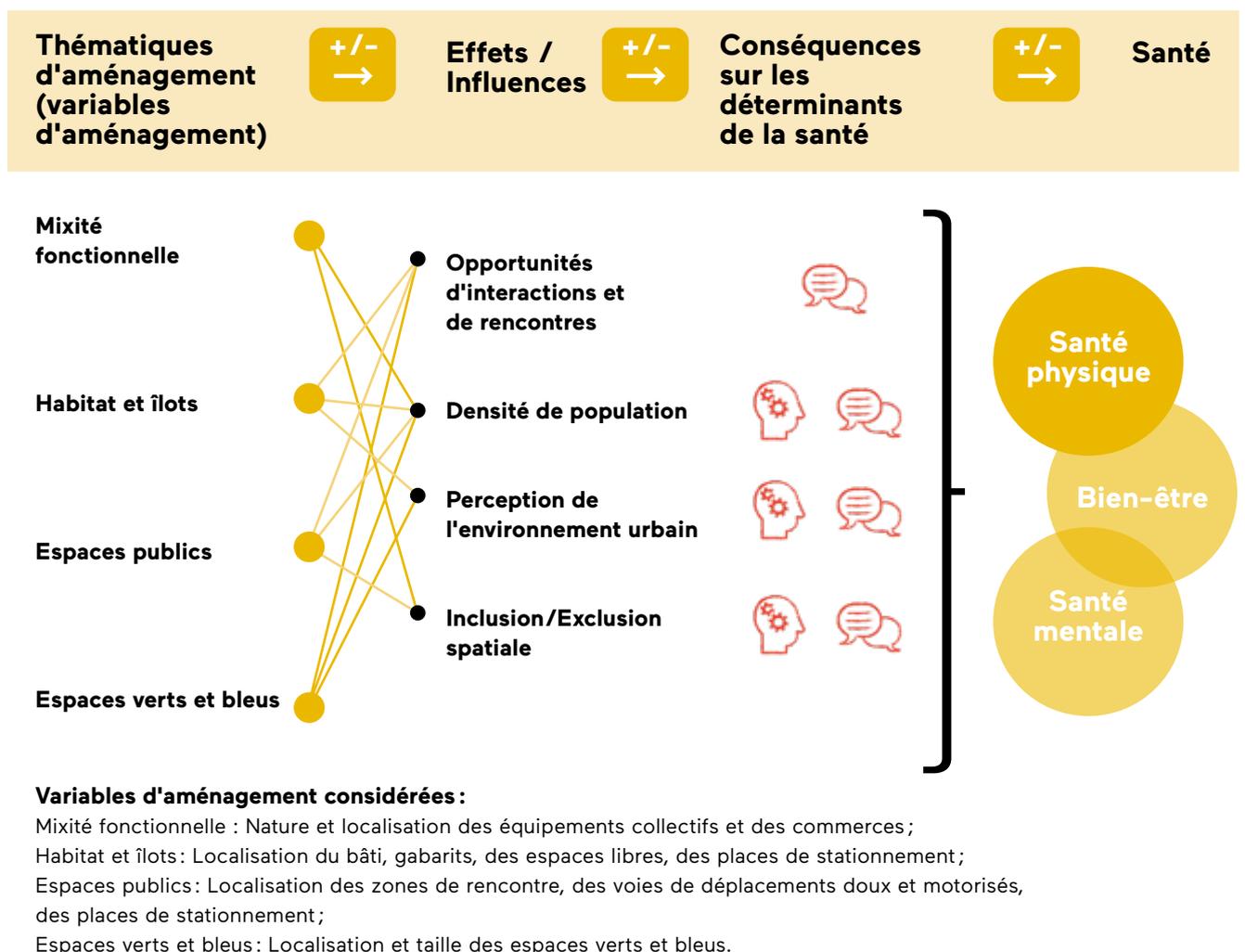
{ 2. Leviers d'action

2.1. Points de vigilance

Une attention particulière devra être portée sur tout phénomène de relégation et de ségrégation qui nuit à la cohésion sociale. Il convient pour cela de s'intéresser à tous les publics susceptibles d'être exclus, puis d'étudier les usages à faciliter. Ainsi, les qualités extérieures des logements (et notamment des logements sociaux) ainsi que l'accessibilité de tous les publics aux équipements et aux services doivent faire l'objet d'une vigilance tout au long de l'opération d'aménagement.

2.2. Représentation graphique des liens entre thématique d'aménagement et déterminants de santé²

Pour chacune des thématiques, les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont des actions à mener.



2 — D'après Romagon et Jabot : Jabot F., Romagon J. (2019) Assessing the impact of urban development projects on social cohesion: testing an analytical framework for health impact assessment, *23rd IUHPE World Conference on Health Promotion*, Rotorua, 7-11 April 2019.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement

→ Documents (plan guide, cahier des charges, fiches de lots et permis de construire) qui entérinent les bonnes pratiques.



Mixité fonctionnelle :

La localisation et l'offre de logements génèrent des phénomènes de ségrégation ou d'inclusion, et donc influencent positivement ou négativement la cohésion sociale. En outre, la programmation de l'opération va conditionner la densité de population, elle-même plus ou moins génératrice d'interactions sociales et influençant la perception d'un quartier.

- **Programmer une offre de logements diversifiée (logements libres et logements sociaux) de façon à pouvoir accueillir différents profils de ménages, avec une attention particulière sur les publics les plus vulnérables d'un point de vue générationnel et social. Veiller également à anticiper les coûts des charges immobilières supportées par les occupants** → [Programmation et fiches de lots](#)
- **Programmer des typologies de logements encourageant des nouvelles formes de solidarités (mixité générationnelle à l'intérieur d'un immeuble avec espaces communs, possibilité d'accueil ponctuel de personnes, polyvalence et réversibilité des usages, habitat inclusif, etc.)** → [Programmation et fiches de lots](#)
- **Localiser les différents produits logements de manière équilibrée sur l'opération, veiller à éviter des phénomènes de ségrégation spatiale et à ne pas favoriser exclusivement l'accès aux aménités aux logements privés** → [Plan guide](#)
- **(Éventuellement) Mixer les produits logements à l'intérieur d'un même immeuble** → [Fiches de lots](#)

Programmation de l'offre de logements qui fait acte d'une volonté de mixité sociale en mixant différents produits logements et différentes typologies de logements (accession libre, accession sociale, locatif social, programme intergénérationnel).
Opération Normandie Saumurois à Rennes.
Aménageur : Ville de Rennes. Urbaniste : Atelier du Canal. Maîtrise d'œuvre : Atelier Yannis Le Quintrec/BERIM.





Habitat et îlot :

L'aménagement des espaces libres au sein des îlots peut contribuer à une intensification des relations de voisinage qui, si les produits logements sont mixés à l'intérieur des îlots, peut générer de la mixité sociale. En outre, l'aspect extérieur des îlots génère une certaine perception de l'environnement urbain qui influe sur la perception de l'Autre, et donc potentiellement sur les phénomènes d'exclusion sociale.

→ **Aménager les espaces libres à l'intérieur des îlots avec du mobilier urbain visant à encourager les interactions entre voisins (tables de pique-nique, bancs, chaises, jeux, espaces verts, etc.)** → [Fiches de lots](#)

→ **Éviter toute signalétique qui puisse discriminer certaines catégories de populations et privilégier les signalétiques (informatives, directionnelles) à destination des publics les plus vulnérables du fait de leur mobilité, leur état de santé, leurs caractéristiques socio-économiques, culturelles, etc.** → [Fiches de lots](#)

→ **Choisir des matériaux qui ne renvoient pas une image sociale négative, comme la tôle par exemple.** → [Fiches de lots](#)

→ **Veiller au traitement qualitatif des espaces d'interface pour en faire des espaces supports de sociabilité d'une part, et des espaces qui assurent une qualité paysagère d'autre part.** → [Fiches de lots \(sur ce point, se référer à la clef 10 « Fonction sociale des interfaces et des espaces communs »\)](#)

Le Cours des Arts, Rennes.
Exemple de traitement
qualitatif d'un cœur d'îlot.
© DR/Neotoa



Espaces publics et espaces verts et bleus:

Les espaces publics et les espaces verts et bleus, ouverts et accessibles à toutes les populations, sont des lieux qui génèrent des opportunités d'interactions et de rencontres. Leur localisation et leur aménagement influenceront sur leurs modes d'occupation (usages, interactions, appropriation, etc.) et sur les groupes de population amenés à les investir.

→ **Aménager des espaces publics et des espaces verts et bleus:**

- Accessibles par une diversité de populations (**présence de voies de cheminements doux les reliant aux différents îlots**)
- Praticables par une diversité de populations (**largeur de ces voies de cheminements, absence d'obstacles, présence de toilettes publiques, présence de signalétique, etc.**)
- Appropriables par une diversité de populations (avec différents types de **mobilier urbain adaptés aux différents groupes de populations et invitant à s'approprier des espaces**), et vecteurs d'une diversité d'usages (notamment en portant attention aux phénomènes d'appropriation exclusives d'un espace)
- Sûrs (**visibilité et éclairage des zones d'attente** notamment)
- Propices à la rencontre (**mobilier urbain à fort potentiel relationnel, possibilité d'accueil d'événements**)

→ [Cahier des charges des espaces publics](#)

Espace Nelson Mandela à Villiers-le-Bel. Démarche d'inclusion de la notion de genre dans la conception d'un citystade³. © Ariel Arias / Villiers-le-Bel

Source : Ville de Villiers-le-Bel, « Aménagement, cadre de vie, et pratique de l'activité physique et sportive », 2018



2.4. Aspects réglementaires

L'aménageur devra au minimum respecter les prescriptions du Programme Local de l'Habitat (PLH) concernant les taux de logements libres et de logements aidés à bâtir ou du programme d'orientations et d'actions du PLU. Il devra également consulter la réglementation relative à l'accessibilité et la mobilité des personnes à mobilité réduite dans l'espace public (sur ce point, se référer également à la clef 6 « Mobilités actives et PMR »).

Il convient également de consulter le règlement du PLU(i) et ses documents graphiques qui peuvent délimiter des terrains ou des secteurs sur lesquels sont institués :

- Des emplacements réservés « logement » (art.L.151-41, 4° C. urb) ;
- Des servitudes de taille minimale des logements (art.L.151-14 C. urb) ;
- Des secteurs de mixité sociale (art.L.151-15 C. urb).

En outre, au titre de l'article L.151-28 du code de l'urbanisme, le PLU peut prévoir des bonus de constructibilité destinés à favoriser la mixité sociale.

Le décret de modernisation du PLU instaure dans l'article R.151-37 du code de l'urbanisme des outils et des dispositifs qui viennent fixer des évolutions réglementaires en matière de mixité sociale.

Pour plus d'informations :

→ https://www.gridauh.fr/sites/default/files/u440/Destinations%20Fiche%203%20Mixit%C3%A9%20fonctionnelle%20et%20sociale_1.pdf

→ https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=71B5C01795ED51D9F81FF8D34A450E1B.tplgfr28s_3?idSectionTA=LEGISCTA000031720571&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20160101

{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	<ul style="list-style-type: none">– Préciser les dimensions de la cohésion sociale concernées dans l’opération (mixité résidentielle, programmation des espaces publics, accueil d’événements rassembleurs sur l’espace public, etc.)– Lorsqu’il est fait référence à la notion de mixité sociale dans cette commande, définir :<ul style="list-style-type: none">• Sa nature (mixité générationnelle, mixité socio-culturelle, mixité de genre, mixité socio-économiques, etc.)• Son échelle (ville, quartier, îlot)• Son moyen de traitement (mixité résidentielle, mixité sur l’espace public, diversité des usages et des types d’équipements, etc.). <p><u>Exemple</u> → élaboration d’un projet social de territoire du quartier Petit Nanterre qui sert de matrice aux projets urbains, Ville de Nanterre</p>
Prise en compte des documents de planification Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Prendre connaissance du Programme Local de l’Habitat (PLH) et identifier les prescriptions relatives à l’offre de logements.
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Identifier la présence d’équipements, d’associations, ou encore de réseaux ayant un impact sur la solidarité et le lien social.– Mobiliser sa connaissance du territoire pour faire ressortir des obstacles potentiels à la construction de la cohésion sociale (conflits d’usages, différentiel d’occupation de l’espace public, ségrégation spatiale, etc.).– En cas de renouvellement urbain, identifier des espaces et des groupes de populations vulnérables qui semblent faire l’objet d’une exclusion spatiale et/ou sociale.
Préprogramme Collectivité	Sans objet
Esquisse de bilan financier Collectivité	Sans objet
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Aborder les problématiques de cohésion sociale avec des publics identifiés selon leurs vulnérabilités sanitaires (personnes âgées, femmes, enfants, populations défavorisées, etc.) via diverses méthodes (diagnostic en marchant, littérature scientifique, etc.).– Aborder avec ces publics les questions de sécurité, de praticité, d’accessibilité, de modes d’occupation de l’espace public, etc.– Confronter les éléments du pré-diagnostic avec le discours de la population concernant ces questions.– Si des éléments divergent, intégrer les éléments provenant de cette participation aux problématiques déjà repérées.

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
<p>Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité</p> <p>Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Exemples d'études à mener : étude sur les besoins de construction ou de rénovation de chaque type de produits logements, besoins de construction de logements dits innovants favorisant de nouvelles solidarités, étude sur des différentiels d'occupation et d'appropriation de l'espace public, etc. – Entrevoir la possibilité d'utiliser des outils comme le foncier solidaire, la propriété coopérative ou encore le bail réel et solidaire de façon à pouvoir accueillir une diversité de profils de ménage.
<p>Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse) Collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à programmer une offre de logements qui s'adapte aux besoins des populations et au projet de territoire (Cf. bonnes pratiques développées ci-dessus). – En fonction des résultats des études préalables sur les situations conflictuelles, sur les réseaux de soutien social etc., définir une échelle de mixité résidentielle. – Si l'échelle de la mixité résidentielle choisie est celle de l'immeuble, initier une concertation avec bailleurs sociaux et promoteurs.
<p>Bilan financier prévisionnel Collectivité</p>	Sans objet
<p>Mise en place de la gouvernance et du portage du projet Collectivité</p>	Sans objet
<p>Choix du mode de gestion (régie ou délégation) Collectivité</p>	Sans objet

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	Sans objet
Plan guide Moe urbaine et aménageur	– Mener une concertation avec un ensemble d'acteurs (services gestionnaires, associations, usagers, habitants etc.) pour connaître leurs besoins/souhais en termes d'organisation d'événements sur l'espace public. Ajuster le plan guide à partir de cette concertation. – Intégrer toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer au plan guide.
Avis sanitaire ARS	Sans objet
Avis de l'Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modifications apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	– Cahier des charges : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer à ce cahier des charges. – Fiches de lots : <ul style="list-style-type: none"> • Si l'échelle de la mixité résidentielle choisie est celle de l'îlot, veiller à sa mise en œuvre dans les fiches de lots, voire prescrire une mixité des produits logements au sein même d'un ou plusieurs immeubles. • Intégrer toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer aux fiches de lots.
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	– Se concerter avec les promoteurs et les bailleurs pour entrevoir les possibilités d'insérer, dans un même immeuble, logements libres et logements sociaux. Attention, il paraît opportun de commencer cette consultation en amont (Cf. programmation en phase 1).
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Sans objet
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

Les phases 4 (Réalisation), 5 (Clôture) et 6 (Gestion) ne sont pas concernées par cette clef.

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- ADEME (à paraître) Pour des territoires durables et incluant – Leviers de la planification urbaine et de l’aménagement. Clés pour agir.
→ www.ademe.fr/mediatheque
- ARS IdF, IRDS, CROSIF, « Aménagement, cadre de vie, et pratique de l’activité physique et sportive », [en ligne], novembre 2018.
→ https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/etude_urbanisme/amenagement_sportif_irds.pdf
- Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY), « Comment aménager l’espace public pour mieux vivre-ensemble. Contribution à la réflexion. », juin 2014.
- Eurométropole de Strasbourg, « Référentiel pour un aménagement et un habitat durables », [en ligne], 2013 , pp. 47-49.
→ <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1564068/0/0816fa6d-92d8-e21e-245c-b832998def52>
- ICADE (Chapon P.-M.), « Adapter les villes au vieillissement : Enjeux d’aménagement et de gouvernance », [en ligne], 2017.
→ <http://www.inventerdemain.fr/wpid/wp-content/uploads/2017/02/etude-icade.pdf>
- Leroy Merlin Source, « Concevoir avec les habitants. Des quartiers bénéfiques à la santé et au bien-être. Pistes d’action à l’échelle de l’îlot urbain », 2018, pp. 37-42.
→ <http://leroymerlinsource.fr/wp-content/uploads/2018/09/Chantier-29-Quartiers-sant%C3%A9-Version-d%C3%A9finitive.pdf>
- Mairie de Paris, « Guide référentiel. Genre et espace public de Paris : Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », [en ligne], octobre 2016.
→ <https://api-site-cdn.paris.fr/images/86068>
- Plaine Commune, « Référentiel pour un aménagement soutenable de Plaine Commune », [en ligne], octobre 2013, pp. 16-210.
→ https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plane_Commune/LA_DOC/THEMATIQUES/Ecologie_urbaine/referentiel_amenagement_soutenable.pdf

4.2. Structures mobilisables

- Association « Genre dans la ville » → <http://www.genre-et-ville.org/> (plateforme internet « genre et ville »)
- VAA Conseil (Accompagnement de démarches transversales santé, vieillissement, habitat et territoires) → <http://www.vaa-conseil.fr/qui-sommes-nous.html>

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l’instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d’assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l’opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l’instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Programmation	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts	Fiches de lots
Diversité de l'offre de logements		Sans objet	Sans objet	Sans objet
Localisation uniforme des différents produits logements	Sans objet		Sans objet	Sans objet
Typologies de logements générant de nouvelles formes de solidarités		Sans objet	Sans objet	
Évitement des phénomènes de discrimination par l'environnement bâti	Sans objet			
Potentiel relationnel des espaces libres et des espaces publics	Sans objet			
Présence d'espaces d'interface supports de sociabilité	Sans objet	Sans objet		
Accessibilité des espaces publics et espaces verts et bleus				
Praticité des espaces publics et des espaces verts et bleus	Sans objet	Sans objet		
Espaces publics et espaces verts et bleus appropriables				
Sécurité des espaces publics et des espaces verts et bleus	Sans objet			

Références bibliographiques :

- Bacqué MH., Gauthier M. (2011) Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. Arnstein. *Participations*. 1 : 36-66.
- Brun J., Bonvallet C., Segaud M. (2003) Dictionnaire de l'habitat et du logement. Paris : Armand Colin. 451 p.
- Carpiano RM. (2006) Toward a neighborhood resource-based theory of social capital for health: Can Bourdieu and sociology help? *Social Science & Medicine*. 62(1) : 165-175.
- Chamboredon J-C., Lemaire M. (1970) Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. *Revue française de Sociologie*. 11(1): 3.
- Croucher K., Wallace A., Duffy S. (2012) The influence of land use mix, density and urban design on health : a critical literature review. Report. 54 p.
→ https://www.gcph.co.uk/assets/0000/3519/Review_of_influence_of_land_use_mix_density_and_urban_design_on_health_final.pdf
- Dahlgren G., Whitehead M. (1991) Policies and strategies to promote social equity in health. Stockholm, Institute for Future Studies.
- Dekker K., Bolt G. (2005) Social cohesion in Post-war Estates in the Netherlands : Differences between Socioeconomic and Ethnic Groups. *Urban Studies*. 42(13) : 2447-2470.
- Ehsan AM., Silva MJD. (2015) Social capital and common mental disorder : a systematic review. *J. Epidemiol. Community Health*. 69(10) : 1021-1028.
- Forrest R., Kearns A. (2001) Social Cohesion, Social Capital and the Neighbourhood. *Urban Studies*. 38(12) : 2125-2143.
- Jabot F., Roué-Le Gall A., Romagon J. (2017) Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier Saint-Sauveur, École des Hautes Études en Santé Publique, 123 p.
- Jabot F., Roué-Le Gall A., Dardier G., Oberlé M., Lemaire N., Romagon J., Schauder N. (2017) Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier du Port du Rhin. École des Hautes Études en Santé Publiques, 161 p.
- Kawachi I., Kennedy BP., Glass R. (1999) Social capital and self-rated health : a contextual analysis. *American Journal of Public Health*. 89(8) : 1187-1193.
- Lelévrier C. (2013) Au nom de la « mixité sociale » : Les effets paradoxaux des politiques de rénovation urbaine. *Savoir/Agir*. 2(24): 11-17.
- Leslie E., Cerin E. (2008) Are perceptions of the local environment related to neighbourhood satisfaction and mental health in adults ? *Preventive Medicine*. 47(3) : 273-278.
- Liska AE., Sanchirico A., Reed MD. (1988) Fear of crime and constrained behavior specifying and estimating a reciprocal effects model. *Social Forces*. 66(3) : 827-837.
- Mackenbach JD. et al., (2016) Exploring why residents of socioeconomically deprived neighbourhoods have less favourable perceptions of their neighbourhood environment than residents of wealthy neighbourhoods. *Obesity Reviews*. 17(Suppl 1) : 42-52.
- Mazumdar S., Learnihan V., Cochrane T., Davey R. (2017) The Built Environment and Social Capital : A Systematic Review. *Environment and Behavior*. 50(2) : 119-158.
- Melis G., Marra G., Gelormino E. (2013) Housing and Social Mix. Equity Action Work Package 6 - Literature Review. Higher Institute on Territorial Systems for Innovation – SiTI. 75 p.
- Renalds A., Smith TH., Hale PJ. (2010) A systematic review of built environment and health. *Family & Community Health*. 33(1) : 68-78.
- Skogan WG., Maxfield MG. (1981) Coping with crime : Individual and neighborhood reactions. Report. 272 p.
- Yuma-Guerrero PJ., Cubbin C., von Sternberg K. (2017) Neighborhood Social Cohesion as a Mediator of Neighborhood Conditions on Mothers' Engagement in Physical Activity: Results From the Geographic Research on Wellbeing Study. *Health Education & Behavior*. 44(6): 845-856.



Cinq sens

et identité



Clef 9. Prendre en compte les 5 sens et l'identité du lieu dans la conception des différents espaces du projet et leurs usages.

du lieu



{ 9

{1. Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de prendre en compte la manière dont l'espace sera sensoriellement perçu par les individus, du point de vue à la fois des sensations, des ambiances et de l'imaginaire ressentis, et ce dans le but de favoriser les perceptions sensorielles génératrices d'effets positifs sur la santé en termes d'équilibre psycho-émotionnel. Il s'agit également de valoriser l'identité des lieux afin de contribuer au sentiment d'appartenance symbolique au quartier créé ou réhabilité.

Définitions :

L'espace urbain entre en relation avec les citoyens par l'action, souvent inconsciente, de la perception sensible qui consiste à recevoir, au moyen des **cinq sens**¹, des sensations externes (images, sons, odeurs, etc.). Il y a toujours interaction sensible entre l'individu qui perçoit et l'espace urbain qui est perçu (Thibaud, 2015), donnant ainsi lieu au ressenti d'une certaine **ambiance urbaine**. Cette perception sensible se joue sur différents plans : sensoriel, émotionnel, cognitif et psychique.

Les qualités sensibles de l'espace, associées à l'histoire du site, construisent **l'identité et la singularité des lieux**. Ici, se joue également, à travers les représentations sociales, la question de l'image du site, à la fois celle vécue par les résidents, le cas échéant, et celle renvoyée par « l'autre ». Ce processus peut être particulièrement prégnant pour les ensembles d'habitat social.

Liens avec la santé :

La perception sensible de l'espace urbain affecte les individus (Thibaud, 2012) en produisant sur eux des effets et en les mobilisant sur le plan émotionnel⁴ (perception d'une ambiance stressante, reposante, conviviale, etc. — Coppin et Sander, 2010), cognitif (Levitte, 2011 — lisibilité de l'espace, développement de la curiosité) et psychique (Bachelard, 1957 — sens esthétique, stimulation de l'imagination créatrice, sentiment d'appartenance au quartier). Ces effets multiples ont ainsi un impact sur la santé mentale et le bien-être, mais aussi sur la santé physique, le repérage sensoriel dans l'espace permettant de faciliter la marche à pied (Leduc, 2015) et donc l'activité physique (**cet aspect est développé dans la clef 6 « Mobilités actives et PMR »**).

1 — Les cinq sens ici désignés sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et la proprioception, définie comme le sens qui renseigne sur le repérage du corps dans l'espace. La perception corporelle de la chaleur est traitée dans **clef 14 « Îlot de chaleur »**.

Inégalités de santé :

Éveiller la curiosité et l’imaginaire par la conception architecturale, paysagère et urbaine revêt un enjeu particulièrement important dans le développement cognitif des enfants. Par ailleurs, l’attention portée aux ambiances urbaines créées au sein du projet pourra constituer un soutien émotionnel essentiel aux populations précaires et/ou souffrant d’état dépressif.

Liens avec les clefs de processus :

Les perceptions sensibles ayant une dimension subjective, il y aura intérêt à mobiliser des dispositifs participatifs (diagnostic en marchant, parcours commentés, etc.) permettant à la population d’exprimer son ressenti de l’espace. En outre, les informations récoltées via la clef 3 « Démarches participatives » pourront permettre de faire émerger des éléments constitutifs de l’identité du lieu.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé		Objectifs visés de la clef 9 Concevoir un projet de façon à :
 Compétences individuelles		<ul style="list-style-type: none"> – Offrir des ambiances urbaines diversifiées, adaptées aux usages des différents espaces du projet – Stimuler l’imaginaire et les capacités cognitives des individus (points de repères, lisibilité de l’espace) – Créer des ambiances urbaines permettant la régulation émotionnelle des individus (capacités émotionnelles)
 Interactions sociales		<ul style="list-style-type: none"> – Travailler sur l’identité des lieux pour contribuer au sentiment d’appartenance au quartier
 Activité physique		<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser la « marchabilité » de l’espace (Cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR »)

{ 2. Leviers d’action

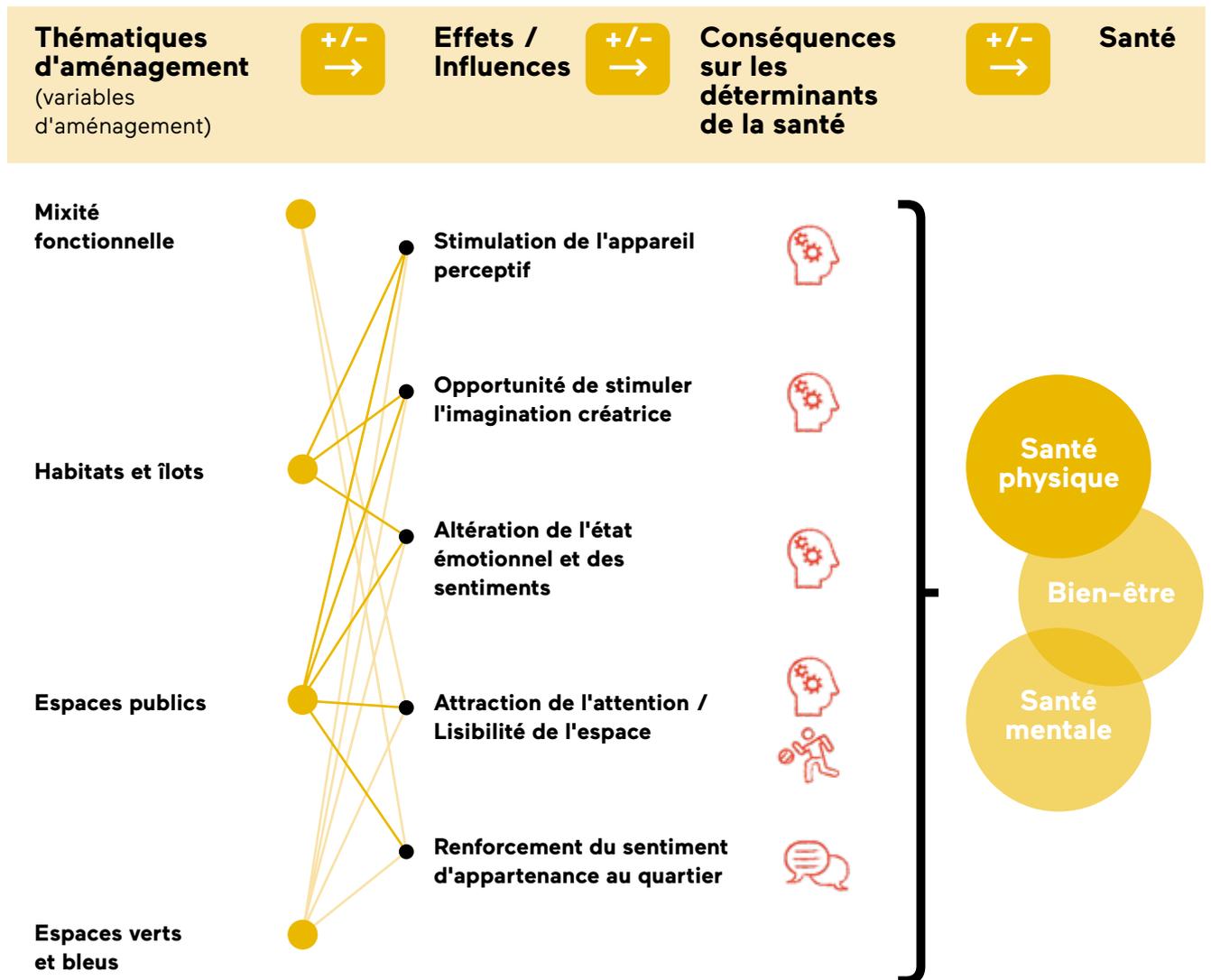
2.1. Points de vigilance

Une vigilance particulière devra être portée à la présence d’activités à proximité du projet ou prévues au sein du projet pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents.

Dans les quartiers d’habitat social, il faudra veiller à trouver un équilibre entre transformation de l’image du quartier et maintien des constructions et éléments identitaires auxquels peuvent être attachés les habitants.

2.2. Représentation graphique des liens entre thématiques d'aménagement et déterminants de santé

Pour chacune des thématiques, les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont des actions à mener.



Variables d'aménagement considérées :

Mixité fonctionnelle: nature et localisation des équipements collectifs et des commerces ;

Habitat et îlots: Localisation du bâti, gabarits, localisation des espaces libres et des places de stationnement ;

Espaces publics: Localisation des zones de rencontre et des voies de déplacement doux et motorisés et des places de stationnement ;

Espaces verts et bleus: Localisation et taille des espaces verts et bleus.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement



→ Documents (plan guide, cahier des charges, fiches de lots et permis de construire) qui entérinent les "bonnes pratiques" développées ci-dessous

Mixité fonctionnelle :

La mixité fonctionnelle (cohabitation d'activités avec les fonctions résidentielles) peut être source de nuisances sensorielles importantes pour les résidents, tant de jour que de nuit.

→ **Identifier les éventuelles activités à proximité du projet ou prévues au sein du projet pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents et adapter le projet en conséquence** → [Programmation](#)



Habitat et îlots :

Le travail sur les ambiances au sein de l'îlot et des bâtiments permet de concevoir des espaces adaptés aux usages et d'offrir les conditions favorables à la régulation émotionnelle des individus.

À l'échelle du projet :

- **Créer des ambiances sonores adaptées aux usages des différents espaces de l'opération en réfléchissant à l'implantation du bâti, aux qualités acoustiques des matériaux, à la gestion des sources sonores (sons motorisés, sons naturels, présence humaine). En particulier, veiller à créer des zones calmes** → [Plan guide et fiches de lots](#)
- **Définir une palette de choix de couleurs, formes, matériaux, végétalisation visant à garantir une cohérence d'ensemble des qualités sensibles des différentes opérations du projet** → [Cahier des charges des espaces publics](#)
- **Ménager des percées visuelles entre les bâtiments et offrir des vues de qualité depuis les logements** → [Plan guide](#)

À l'échelle de chaque îlot :

- **Préciser les choix de couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation pour le bâti et les espaces extérieurs visant à créer des ambiances adaptées aux usages des différents espaces de l'opération (hall d'entrée, parvis des bâtiments, espaces végétalisés collectifs, etc.). Exemples : ambiance conviviale, reposante, rassurante, stimulante, etc.** → [Fiches de lots](#)

Convivialité des cœurs d'îlots du PAE du Pontet à Pessac (33). © a'urba



→ Veiller à l'intégration des éléments techniques au sein de l'opération.

→ Fiches de lots

Un traitement soigné des bouches d'aération des parkings souterrains aux Bassins à flot (Bordeaux).

© a'urba



Le quartier, l'îlot et l'immeuble (ou la maison) sont des lieux de vie, qui « nourrissent » et « imprègnent » psychiquement leurs usagers au quotidien⁶. Ils sont aussi source de découverte pour leurs visiteurs plus occasionnels. Ainsi, la conception architecturale et paysagère de l'îlot constitue un support majeur pour développer chez l'individu un certain nombre de facultés, dont il a été montré l'effet bénéfique sur la santé mentale, telles que le sens de l'esthétique, l'imaginaire, le sens de la créativité ou encore le sens du mouvement.

→ Introduire des formes stimulant l'imaginaire et le sens du mouvement, notamment des formes courbes, dans le dessin des bâtiments et des espaces extérieurs. Éviter une trop grande répétitivité des formes. → Fiches de lots



Douceur, légèreté et dynamisme du traitement en courbe de la toiture d'un ensemble d'habitat social (RIVP) à Paris.

Arch. : F. Borel,
photo : N. Borel.

→ **Intégrer des éléments de détail dans la conception architecturale et paysagère, visant à stimuler la curiosité et le sens de la créativité** → [Fiches de lots](#)

Sens du détail dans le traitement d'un puits de lumière et d'une cheminée d'aération de parking d'un ensemble d'habitat social (RIVP) à Paris.
Arch. : F. Borel,
photo : N. Borel.



Révéler ou introduire des éléments participant à l'identité des lieux et travailler sur l'image vécue ou renvoyée par le projet permet de renforcer le sentiment d'appartenance des résidents au quartier. C'est un enjeu important en termes d'ancrage au sein du quartier mais aussi en termes d'intégration sociale du quartier par rapport au reste de la ville.

À l'échelle du projet :

→ **Valoriser, dans la conception du projet, les éléments constitutifs de la mémoire du site (patrimoine bâti, patrimoine naturel, traces historiques, etc.).**

→ [Programmation, fiches de lots](#)

Préservation des bâtiments anciens en brique sur le site des Bassins à flot (Bordeaux) et utilisation astucieuse de la palette chromatique de la brique pour la peinture du métallique des bâtiments neufs (à gauche sur la photo). © a'urba



→ **Choisir des matériaux en lien avec des ressources et des savoir-faire locaux, notamment pour les constructions, les revêtements de sols. Choisir des essences locales pour les plantations au sein de l'îlot.**

→ [Cahier des charges des espaces publics](#) et [fiches de lots](#)

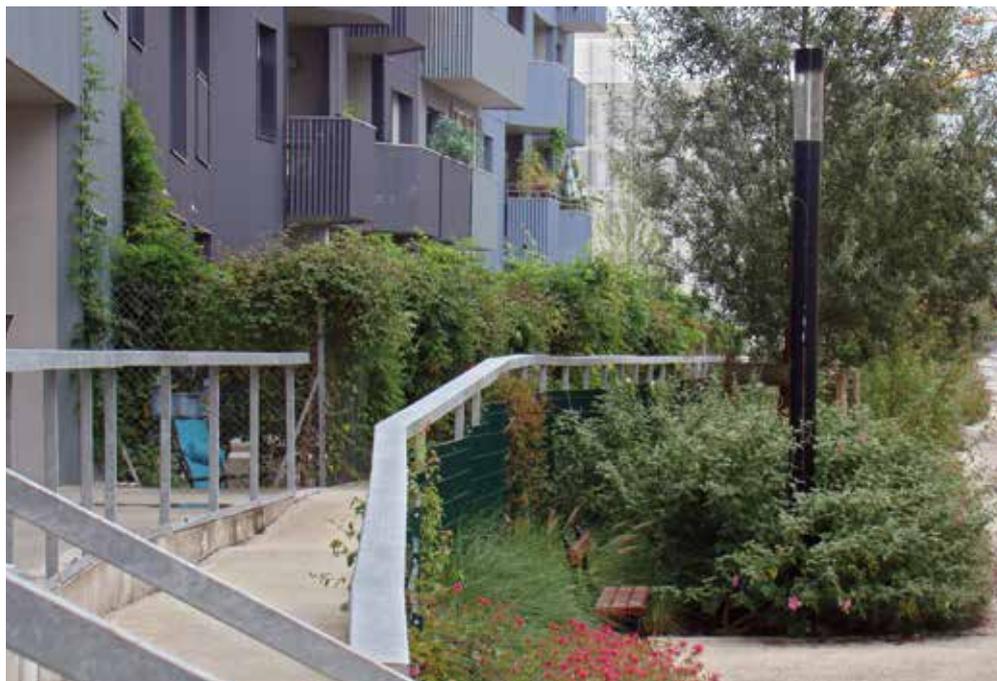


Espaces publics et espaces verts :

Le travail sur les ambiances au sein des espaces publics et des espaces verts permet de concevoir des espaces adaptés aux usages et d'offrir les conditions favorables à la régulation émotionnelle des individus.

→ Définir des choix de couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation visant à créer des ambiances adaptées aux usages des différents espaces publics du projet (placettes, squares, parcs, sentes, etc.). Exemples : ambiance conviviale, reposante, rassurante, stimulante, etc. → Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts

Ambiance intimiste dans une sente des Bassins à flot à Bordeaux. © a'urba



→ Créer des ambiances sonores adaptées aux usages des différents espaces de l'opération en réfléchissant à l'implantation du bâti, aux qualités acoustiques des matériaux, à la gestion des sources sonores (sons motorisés, sons naturels, présence humaine). → Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts
→ Veiller à l'intégration des éléments techniques (postes-sources, regards d'accès aux réseaux enterrés, etc.) au sein des espaces publics et des espaces verts.
→ Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts

Volonté d'intégration d'un poste-source, en cohérence avec le traitement du parking-relais en arrière-plan ZAC de Terres-Sud à Bègles (33). © a'urba





La curiosité, la créativité et l'imaginaire peuvent être stimulés par l'introduction, au sein des espaces publics ou des espaces verts, d'œuvres d'art et de mobilier urbain innovant. Le dessin des cheminements peut faire émerger chez l'individu le sens du mouvement.

→ **Stimuler l'imaginaire et le sens du mouvement par l'introduction de formes courbes dans l'espace public, la mise en situation d'œuvres d'art et le design du mobilier urbain** → [Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts](#)

Une œuvre d'art évoquant le jeu entre le parent et l'enfant, habilement située dans un square à Toulouse.
© a'urba



Révéler ou introduire des éléments participants à l'identité des lieux et travailler sur l'image vécue ou renvoyée par le projet permet de renforcer le sentiment d'appartenance des résidents au quartier. C'est un enjeu important en termes d'ancrage au sein du quartier mais aussi en termes d'intégration sociale du quartier par rapport au reste de la ville.

→ **Valoriser, dans la conception des espaces publics, les éléments constitutifs de la mémoire du site (patrimoine naturel, traces historiques, etc.).**

→ [Cahier des charges des espaces publics](#)

→ **Choisir des matériaux en lien avec des ressources et des savoir-faire locaux, notamment pour les revêtements de sols. Choisir des essences locales identitaires pour les plantations dans l'espace public et dans les espaces verts.**

→ [Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts](#)

Plantations fruitières de variétés locales au parc Bourran à Mérignac (33).
© a'urba



2.4. Aspects réglementaires

La mise en œuvre de cette clef invite à consulter notamment :

– **Le Plan Local d'Urbanisme** qui peut :

- déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant (art L.151-21 C. urb.) ;
- identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration (art L.151-19 C. urb.).

– **Les sites patrimoniaux sauvegardés** (art L.631-1 et suiv. du code du patrimoine) dont les enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme) ;
- soit à défaut, un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

– **La réglementation concernant la protection au titre des abords** (art L.621-30 du code du patrimoine) : « La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci. »

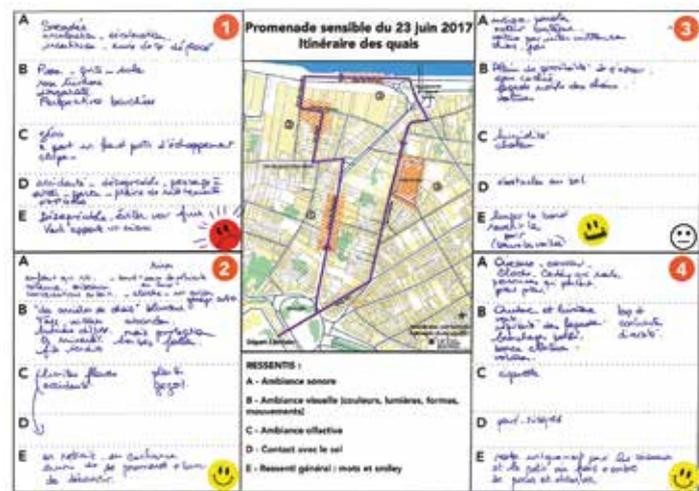
{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	Sans objet
Prise en compte des documents de planification Collectivité	Sans objet
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	— Identifier les éventuelles activités à proximité du projet pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents.
Préprogramme Collectivité	— Éviter de programmer des activités pouvant générer des nuisances sonores ou olfactives importantes pour les résidents (sauf si gestion possible des nuisances dans le cadre du plan masse).
Esquisse de bilan financier Collectivité	Sans objet
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	— Pour les opérations de requalification d'ensembles d'habitat social (type PNRU), conduire un travail spécifique sur l'image du quartier vécue par les habitants afin d'éviter l'effet de « stigmatisation » du quartier, tout en reconnaissant le sentiment d'attachement des habitants à leur quartier et à ses bâtiments.

3.1. Phase 1 : Initiation

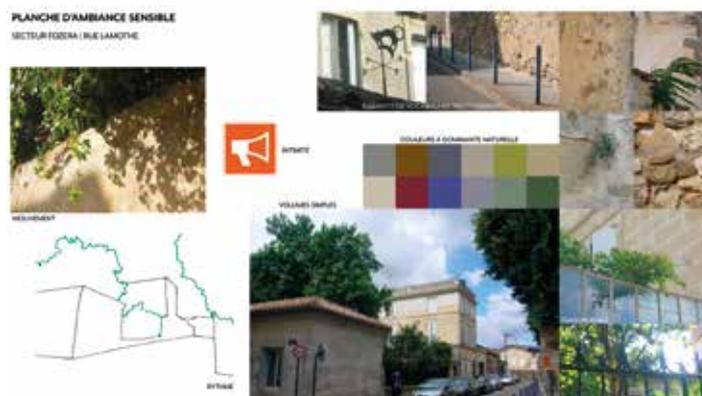
Étapes de la phase 1	Préconisations
Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité	Sans objet
Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO	Organisation de diagnostics en marchant – Si le site est déjà occupé (renouvellement urbain), organiser des promenades avec les habitants leur permettant d'exprimer : <ul style="list-style-type: none"> • leur ressenti visuel, auditif et olfactif du site, • leur ressenti général des ambiances, • ce qui fait, pour eux, l'identité des lieux (vécue positivement ou négativement).



Un exemple de promenade sensible organisée par l'a-urba à Libourne (33). © a'urba

Élaboration d'une « planche d'ambiance sensible »

– Présenter, sous forme d'une planche illustrée, l'ensemble des caractéristiques sensibles du site : rapports pleins / vides, rapports végétal/minéral, photos des matériaux, palette chromatique, qualités de lumières, enregistrements sonores, etc. Ce travail peut notamment être réalisé avec les habitants, dans le cadre d'ateliers.



Un exemple de planche d'ambiance sensible réalisée par l'a-urba sur la bastide Libourne (33). © a'urba

Étapes de la phase 1	Préconisations
<p>Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire)</p>	<p>Élaboration d'une « planche d'identité du site »</p> <p>— Présenter, sous forme d'un collage photographique, l'ensemble des éléments identitaires et des traces historiques du site d'étude. Ce collage peut intégrer des mots pour désigner les odeurs, des sons numérisés dans l'hypothèse d'un support multimédia. Ce travail peut notamment être réalisé avec les habitants, dans le cadre d'ateliers.</p>
<p>Collectivité et AMO</p>	<div data-bbox="630 808 1374 1093" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1401 835 1517 1025" data-label="Caption"> <p>Un exemple de collage réalisé par l'a-urba sur la bastide Libourne (33). © a'urba</p> </div>
<p>Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse)</p>	<p>— Organiser spatialement la cohabitation des différentes fonctions afin que l'éventuelle programmation (ou présence à proximité du site de projet) d'activités génératrices de nuisances sensorielles ne soit pas préjudiciable aux fonctions résidentielles.</p>
<p>Collectivité</p>	
<p>Bilan financier prévisionnel</p>	
<p>Collectivité</p>	
<p>Mise en place de la gouvernance et du portage du projet</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Collectivité</p>	
<p>Choix du mode de gestion (régie ou délégation)</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Collectivité</p>	

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Intégrer dans la mission de maîtrise d'œuvre un travail sur les ambiances urbaines et l'identité du site. Possibilité de demander un travail avec les habitants (Cf. diagnostic en marchant, planche d'ambiance sensible et planche d'identité) s'il n'a pas été fait à la phase 1.– Renforcer, en termes de budget, la mission de maîtrise d'œuvre afin de dégager du temps de travail pour l'approche sur les ambiances et sur l'identité des lieux.
Plan guide Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape du plan guide. <p>Élaboration d'un plan guide des ambiances</p> <ul style="list-style-type: none">– Définir les ambiances souhaitées pour les différentes entités spatiales du projet (espaces publics notamment) et nommer ces ambiances sur le plan guide du projet.– Définir une palette de choix de couleurs, formes, matériaux, végétalisation visant à garantir une cohérence d'ensemble des qualités sensibles des différentes opérations du projet.
Avis sanitaire ARS	<ul style="list-style-type: none">– Identifier les activités à proximité ou au sein du projet pouvant être source de nuisances sensorielles importantes.
Avis de l'Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modification apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	Cahier des charges des espaces publics Choix de conception des espaces publics – Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape du cahier des charges des espaces publics. Élaboration des fiches de lots – Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape d’élaboration des fiches de lots.
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	Sans objet
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Sans objet
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

Les phases 4 (Réalisation) et 5 (Clôture) ne sont pas concernées par cette clef.

3.6. Phase 6 : Gestion

Étapes de la phase 6	Préconisations
Gestion / Entretien Collectivité / Bailleurs sociaux	Sans objet
Suivi des habitants et des usagers Collectivité / Bailleurs sociaux	– Organiser un diagnostic en marchant permettant d’apprécier la façon dont les habitants perçoivent le site en termes de ressenti et d’image.
Démarches d'évaluation Collectivité / Bailleurs sociaux / Prestataires	Sans objet
Ajustements du projet Collectivité	Sans objet

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- ADEME cahier technique « Ambiances urbaines », Réussir la planification et l'aménagement durables, 2014, 140 p. → <https://www.ademe.fr/ambiances-urbaines> (méthodologie et recueil de 16 fiches de retours d'expériences)
- TRIBU, CAUE 74, Balay (2018) Ménager des oasis urbaines en site urbain dense. Quelles méthodes et quels outils ? Synthèse du projet de recherche OASIS Urbaines. 12 p. → <https://www.ademe.fr/menager-oasis-urbaines-site-urbain-dense-methodes-outils>

– Sur le diagnostic sensible et identitaire :

- Organisation de promenades sensibles → <https://carto.aurba.org/arcgis/home/>
- a'urba, « Éprouver la ville par les 5 sens : pour une approche sensible de l'espace urbain », 2019, 8 p. → <https://www.aurba.org/productions/eprouver-la-ville-par-les-5-sens-les-promenades-sensibles-de-la-urba/>

– Sur la mission de maîtrise d'œuvre :

- MIQCP, « Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre » [En ligne], Les Editions des journaux officiels, 2011. → http://www.miqcp.gouv.fr/images/accueil/Guide_Remun_MOe_Web.pdf

4.2. Structures mobilisables

Société historique et archéologique locale
Exemple de structure organisant des promenades sonores :
Désarsonnants, Lyon → <https://desartsonnants.wordpress.com/>

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts	Fiches de lots
Prise en compte des activités émettrices de nuisances sensorielles			
Définition et mise en œuvre d'ambiances (y compris sonores) spécifiques sur les différents espaces du projet			
Intégration des éléments techniques dans les espaces privés et publics	Sans objet		
Mise en place d'éléments stimulant la curiosité et l'imaginaire dans les espaces privés et publics	Sans objet		
Prise en compte et/ou intégration d'éléments vecteurs d'identité et d'image positivement vécue du site			

Références bibliographiques :

- Bachelard G. (1957) *La poétique de l'espace*. Paris : Puf, 215 p.
- Bailly E. (Sous la direction de) (2018) *Oser la ville sensible*. Nantes : Cosmographia, 191 p.
- Bailly E., Marchand D. (Sous la direction de) (2019) *Penser la qualité. La ville résiliente et sensible*. Bruxelles : Mardaga, 245 p.
- Coppin G., Sander D. (2010) Théories et concepts contemporains en psychologie de l'émotion. In : Pelachaud C. *Systèmes d'interaction émotionnelle*. Paris : Science publications-Lavoisier. pp. 25-56.
- Leduc T. (2015) Pour une forme urbaine facteur de bien-être : analyse des bassins de visibilité et objectivation de la perception sensible. *Environnement, risques et santé*. 14(4): 321-336.
- Levitte A. (2011) La perception des objets quotidiens dans l'espace urbain. Thèse de doctorat en arts et langages, École des Hautes Études en Sciences Sociales. 408 p.
→ <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00634655/document>
- Thibaud JP. (2012) Petite archéologie de la notion d'ambiance. *Les bruits de la ville*. 90 : 155-174.
- Thibaud JP. (2015) *En quête d'ambiance : Éprouver la ville en passant*. Genève : MétisPress, 328 p.



Fonctions

sociales



des interfaces

et

des



Clef 10. Valoriser la fonction sociale des espaces d'interface et des espaces communs au sein de l'îlot et du bâtiment.

espaces

communs



{ 10

{1.

Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé :

Enjeux de la clef :

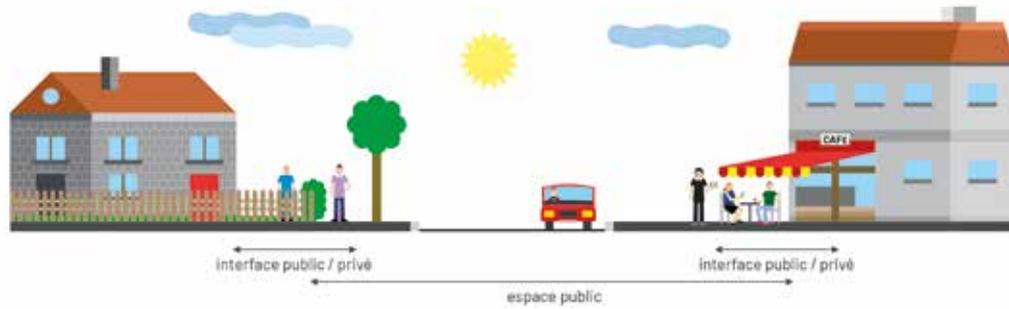
En plus de faire en sorte que les espaces d'interface fassent l'objet d'un traitement conséquent dans l'opération, l'enjeu de cette clef est de favoriser des choix de traitement de ces espaces qui clarifient les statuts publics/privés et qui permettent un équilibre entre interactions sociales et respect de l'intimité (visuelle et sonore notamment). Concernant les espaces communs, un autre enjeu est d'encourager des choix de conception qui donnent des opportunités d'interactions sociales entre voisins.

Définitions :

Les **espaces d'interface** se définissent comme les éléments spatiaux (**limites séparatives, parvis**) qui assurent la liaison entre l'espace privé de l'îlot et l'espace public de la rue. Le traitement spatial de ces espaces donne lieu à plus ou moins de porosités entre espace public et espace privé ; porosités qui peuvent générer des opportunités d'interactions sociales (Flamand, 2008). En effet, ces espaces d'interface apparaissent non seulement comme étant le cadre et le support d'une sociabilité particulière, à savoir les relations de voisinage, mais aussi comme l'espace où l'on se met en scène, où l'habitant montre ce qu'il veut que l'autre voie de sa personne. Ces interfaces recouvrent des lieux qui accueillent une sociabilité entre la ville, le quartier et le logement, c'est-à-dire entre un « Autre » plus ou moins éloigné et un « Moi » plus ou moins intime. Les questions du rapport à l'autre et du lien social se matérialisent donc dans ces espaces. C'est en cela que ces espaces d'interface ont une véritable **fonction sociale**. La littérature sur le sujet des interfaces fait acte d'une diversité de manières de nommer ces espaces : interfaces, espaces intermédiaires, limites séparatives, frontages, etc. (Flamand, 2008). Cette diversité sémantique témoigne d'un flou quant à la conceptualisation de la notion. Pourtant ces espaces d'interface assurent plusieurs rôles, tant symboliques que fonctionnels : rendre clairs et lisibles les statuts des espaces, préserver l'intimité des personnes en cachant un espace depuis la rue, signaler la propriété privée, créer un lien entre espace privé et espace public, contribuer à animer l'espace public, générer des opportunités d'interactions sociales, etc.¹. Alors que le traitement de ces espaces apparaît comme primordial au regard de leurs différents rôles, ils semblent être quelque peu oubliés ou laissés de côté lors de la conception des espaces urbains. Les **espaces communs** situés soit au sein des îlots (espaces partagés, jardins partagés, etc.), soit au sein des bâtiments (pièces de vie communes, buanderie, toit terrasse, etc.) ont une fonction sociale en représentant notamment des pôles de regroupement entre voisins.

1 — CAUE 93 (2011) Limites entre espace privé et espace public dans l'habitat en Seine-Saint-Denis. Outil de conseil à destination des communes du département. → <http://www.caue-docouest.com/dyn/portal/digidoc.seam?statelessToken=IYLXa1fiGroFI99aCr-iNBTCcC3Vol960mYilNFKIFs&actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless>

Illustration des espaces d'interface. © a'urba



Liens avec la santé² :

Les différents rôles de ces espaces font apparaître une dialectique propre à l'urbanité : ils doivent assurer une véritable intimité au logement et l'isoler de son environnement tout en permettant une liaison entre espace privé et espace public, voire en étant le support d'une vie sociale. Le traitement de ces espaces d'interface et communs influence la santé par un double lien qu'il s'agira d'équilibrer : assurer l'intimité des habitants permettant une réduction du stress et une bonne santé mentale (Commission on Social Determinants of Health, 2008) et générer des opportunités d'interactions sociales (Lavin et al., 2006) influençant ainsi la qualité de vie.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé	Objectifs visés de la clef 10
 Interactions sociales  Compétences individuelles	<ul style="list-style-type: none"> — Favoriser la conception d'espaces qui puissent à la fois générer des interactions sociales et assurer l'intimité des logements — Favoriser la conception d'interfaces appropriables par les habitants
 Environnement sonore	<ul style="list-style-type: none"> — Faire des choix de conception spatiale qui limitent l'exposition à l'intérieur des logements aux nuisances sonores extérieures (Cf. clef 5 « Qualités des logements »)

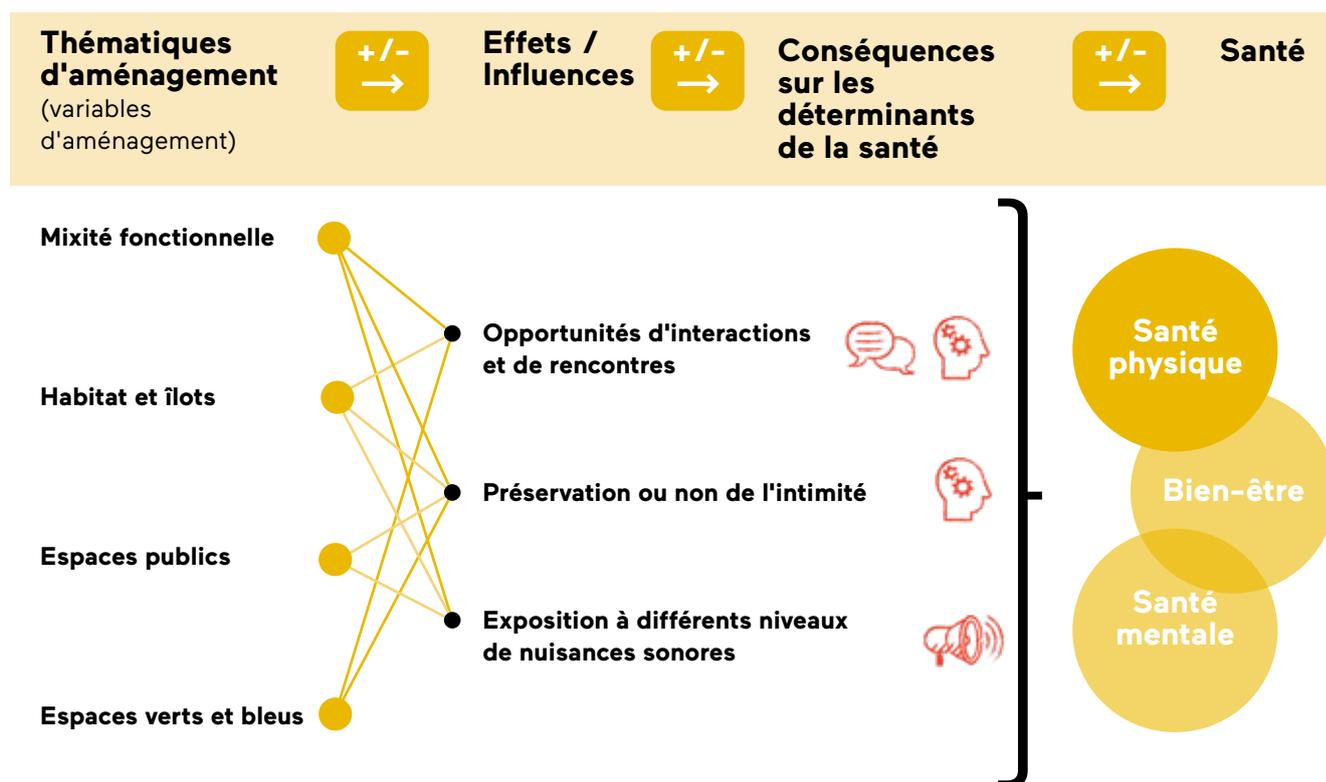
{ 2. Leviers d'action

2.1. Points de vigilance

Une attention particulière devra être portée au traitement de ces espaces d'interface dans les opérations de rénovation urbaine dans lesquelles il est souvent fait référence à la notion de « résidentialisation » qui consiste « à donner un caractère privé aux immeubles, par exemple en posant des grilles à l'entrée ou en aménageant un jardin au pied de l'immeuble », et dont le but est de permettre « une appropriation de l'immeuble par ses habitants³ ». Le traitement des espaces d'interface y est bien souvent vu comme une solution à des problématiques d'ordres divers (conception urbaine, interactions sociales, sécurisation, gestion et entretien de ces espaces).

2.2. Représentation graphique des liens entre thématiques d'aménagement et déterminants de santé

Les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont des actions à mener.



Variables d'aménagement considérées :

Mixité fonctionnelle: Localisation des logements, fonctions occupées par les pieds d'immeuble; Habitat et îlots: Orientation des logements, localisation et aménagement des espaces libres, voies douces de desserte, végétalisation des espaces libres, aménagement des espaces intérieurs, aménagement des espaces d'interface; Espaces publics: Voies de cheminements doux; Espaces verts et bleus: Types d'espaces verts et bleus, systèmes d'ingénierie écologique.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement

→ Documents (plan guide, cahier des charges, fiches de lots et permis de construire) qui entérinent les bonnes pratiques développées ci-dessous.

Mixité fonctionnelle :



La programmation des rez-de-chaussée d'immeubles de logements ainsi que le rapport de ces rez-de-chaussée à l'espace public de la rue sont essentiels en ce qui concerne la fonction sociale des interfaces. En fonction de cette programmation, les enjeux sur ces espaces d'interface seront différents : encourager les interactions sociales devant les équipements, les commerces, etc., ou préserver l'intimité des habitants à l'intérieur de leur logement situé en rez-de-chaussée, notamment d'un point de vue sonore.

→ **Privilégier des rez-de-chaussée d'immeubles sur rue occupés par des commerces, des locaux associatifs, des équipements et des services**

→ Programmation, plan guide, cahier des charges des espaces publics, fiches de lots

→ **Assurer un rapport spatial direct de ces rez-de-chaussée avec l'espace public, voire un prolongement de ces rez-de-chaussée sur l'espace public (parvis ou terrasse par exemple)** → Programmation et Cahier des charges des espaces publics



Exemple d'un prolongement d'un équipement (parvis aménagé) sur l'espace public qui donne des opportunités d'interactions sociales : schéma de principe d'une salle spécialisée pour tous. © Concept Gérard Baslé

Source : ARS IdF, IRDS, IAU, « Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive : de nouveaux défis pour la santé des Franciliens », 2018

Habitat et îlot :



La conception des îlots détermine en partie les opportunités d'interactions sociales et la préservation de l'intimité des logements. En effet, la forme urbaine de l'îlot va influencer l'intensité et la qualité des interactions sociales ainsi que les niveaux d'exposition aux nuisances sonores.

→ **Programmer et aménager des espaces libres communs au sein des îlots (jardins partagés, terrasses partagées avec tables de pique-nique, jeux pour enfants, etc.), permettant les interactions entre les habitants d'un même îlot, tout en veillant à ne pas influencer négativement l'environnement sonore perceptible depuis l'intérieur des logements** → Plan guide et fiches de lots

→ **Programmer des espaces intérieurs communs permettant les interactions entre habitants (buanderie commune, chambre d'amis partagée, laverie collective, salle de convivialité, etc.), et dans la mesure du possible associer les habitants à la conception de ces espaces** → Programmation, fiches de lots

→ Veiller à rendre les espaces intérieurs communs agréables pour s'assurer de leur bonne utilisation future ainsi que de leur potentiel relationnel (aménagement, taille, éclairage, couleurs, végétalisation, absence d'obstacles, etc.) → Fiches de lots

Le Cours des Arts, Rennes. Résidence intergénérationnelle composée de logements classiques, de logements partagés, de commerces, d'une salle de convivialité et d'ateliers d'artistes.
© DR/Neotoa



En déterminant le rapport de l'espace privé à l'espace public, la conception et l'aménagement des espaces d'interface (végétalisation, épaisseur, potentiel d'appropriation, etc.) vont donner plus ou moins de porosités entre espaces privés et espaces publics, générant ainsi les opportunités d'interactions sociales, la préservation de l'intimité de l'intérieur des logements, et les niveaux d'exposition aux nuisances sonores.

→ Clarifier les statuts et les propriétaires des espaces d'interface pour éviter les conflits d'usage et favoriser un bon entretien de ces espaces → Plan guide

→ Éviter de prescrire des logements en rez-de-chaussée d'immeubles sur rue lorsque la rue est très passante. Dans ce cas, privilégier par exemple certains locaux communs (local vélo, local poubelle, hall d'accueil, etc.) en rez-de-chaussée

→ Fiches de lots

→ S'il existe des logements en rez-de-chaussée, proposer des solutions pour veiller à préserver l'intimité des futurs habitants (surélévation verticale, seuils d'intimité ou espace tampon, comme une bande enherbée, une noue, une haie végétalisée, des arbres, etc.) → Cahier des charges des espaces publics, fiches de lots

→ Favoriser la création de « frontages⁴ » qui soient appropriables et aménageables par les habitants → Plan guide, cahier des charges des espaces publics et des espaces verts, fiches de lots

→ Veiller à ce que ces espaces de frontage agrémentent l'espace public, par exemple par la création d'interfaces végétalisées débordant sur l'espace public

→ Fiches de lots

→ Dans la mesure du possible, éviter la pose de clôture opaque à l'interface entre l'îlot et la rue et privilégier un traitement plus doux de cet espace (traitement par les revêtements de sol, par la topographie, etc.) → Fiches de lots

4 – Dans *Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'actions*, Nicolas Soulier définit le « frontage » comme l'espace ouvert situé entre la façade d'un bâtiment et l'espace dédié à la circulation (trottoir, chaussée). Cet espace peut être utilisé et aménagé par les riverains.



Illustration du concept de « frontage ».

Source : CEREMA, « Une voirie pour tous : de la voie circulée à la rue habitée », [en ligne], 2014

Espaces publics :



La localisation des espaces publics par rapport aux logements va influencer sur le niveau d'intimité des habitants à l'intérieur de leur logement. De plus, la fonction assignée à ces espaces publics exposera plus ou moins les habitants aux nuisances sonores inhérentes à l'espace public.

→ **Prévoir un éloignement des espaces publics générant des usages émetteurs de nuisances sonores (skate parc, voies pour véhicules motorisés, places accueillant des événements festifs, etc.) par rapport aux logements** → [Plan guide](#)

→ **Dans la mesure du possible, prévoir un éloignement par un espace tampon (noue, bande enherbée, haie végétalisée, arbres, etc.) des voies de cheminements doux et des routes par rapport aux logements en rez-de-chaussée de façon à préserver l'intimité des habitants à l'intérieur de leur logement**

→ [Plan guide et cahier des charges des espaces publics](#)

Exemples d'aménagement de voies de cheminements doux éloignées des logements situés en rez-de-chaussée pour préserver l'intimité des logements, Villejean, Rennes.
© EHESP



Espaces verts :



En étant localisés sur les espaces d'interface, les espaces verts et bleus peuvent présenter l'opportunité d'éloigner les logements des espaces publics, préservant ainsi l'intimité des habitants à l'intérieur de leur logement. En outre, en étant situés en cœur d'îlot, ces espaces donnent des opportunités d'interactions et de rencontres entre voisins.

→ **Profiter de l'opportunité des systèmes d'ingénierie écologique (nouses par exemple) pour éloigner les espaces libres et les espaces publics des logements en rez-de-chaussée (espaces tampons) (Cf. clef 15 « Gestion des eaux pluviales »)**

→ [Cahier des charges des espaces publics](#)

→ **S'assurer que l'aménagement d'une interface végétalisée ne nuise pas à la luminosité à l'intérieur des logements** → [Cahier des charges des espaces publics](#)

→ **Programmer et aménager des espaces communs végétalisés en cœur d'îlot pour permettre les interactions et les rencontres entre habitants d'un même îlot**

→ [Fiches de lots](#)



Aménagement d'un espace vert en cœur d'îlot présentant des opportunités d'interactions et de rencontres.

Source : CAUE 93,
« Limites entre espace privé et espace public dans l'habitat en Seine-Saint-Denis : outil de conseil à destination des communes du département »

2.4. Aspects réglementaires

Cette clef invite à consulter les réglementations locales du PLU relatives à l'implantation des bâtiments par rapport à la rue ainsi qu'à la matérialité des espaces d'interface.

{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	<ul style="list-style-type: none"> – Faire référence à la présente clef de conception pour s’assurer d’une part que le traitement de ces espaces est pris en compte au cours de l’opération d’aménagement, et d’autre part qu’une fonction sociale leur est attribuée.
Prise en compte des documents de planification Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les éventuelles préconisations ou prescriptions (reculs, alignement, clôture, etc.) provenant du PLU(i).
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	Sans objet
Préprogramme Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à intégrer à cette étape de programmation.
Esquisse de bilan financier Collectivité	Sans objet
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – La collectivité peut mobiliser un foncier spécifique au sein de l’opération d’aménagement pour une future opération d’habitat participatif de sorte à associer les futurs habitants à la conception d’espaces communs (intérieurs et extérieurs). Si ce scénario est retenu, élaborer une méthode pour réaliser avec ces habitants un cahier de recommandations à intégrer à la fiche de lot qui sera transmise au promoteur en question. – Prévoir des temps de concertation relatifs aux espaces d’interface et aux éventuelles nuisances qui y sont associées (non-respect de l’intimité, nuisances sonores, etc.).

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité	Sans objet
Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO	— Exemples d'études à mener : étude d'impact des nuisances sonores à l'intérieur des logements, état des lieux des propriétaires et de l'entretien des espaces d'interface, occurrence des relations de voisinage ayant comme support ces espaces, étude de sûreté et de sécurité publique en y associant le SDIS ⁵ et le référent sûreté (police nationale ou gendarmerie), etc.
Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse) Collectivité	— Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à insérer dans cette étape de programmation.
Bilan financier prévisionnel Collectivité	Sans objet
Mise en place de la gouvernance et du portage du projet Collectivité	Sans objet
Choix du mode de gestion (régie ou délégation) Collectivité	Sans objet

5 — Le CEREMA a accompagné la SEM de Lille sur ce point (sentiment de sécurité)

→ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/quels-elements-attention-favoriser-sentiment-surete-espace>

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	<ul style="list-style-type: none"> – Dans cette consultation, inclure la mission de s'attacher à donner une qualité particulière aux espaces d'interface et aux espaces communs au sein des îlots, ainsi qu'à leur conférer une fonction sociale.
Plan guide Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner ce plan guide d'un plan de délimitation entre espaces privés et espaces publics en vue de clarifier les propriétaires de chacun de ces espaces. – Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche à insérer dans le plan guide.
Avis sanitaire ARS	Sans objet
Avis de l'Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modifications apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Cahier des charges des espaces publics :<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les bonnes pratiques développées dans la clef à insérer dans le cahier des charges des espaces publics.– Fiches de lots :<ul style="list-style-type: none">• Si une opération d’habitat participatif a été retenue en début d’opération (phase 0), intégrer le cahier des recommandations résultant des ateliers de participation à la fiche de lot en question (pour les espaces libres et intérieurs communs).• Intégrer les bonnes pratiques développées dans la clef à insérer dans les fiches de lots.
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	Sans objet
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Sans objet
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

Les phases 4 (Réalisation) et 5 (Clôture) ne sont pas concernées par cette clef.

3.6. Phase 6 : Gestion

Étapes de la phase 6	Préconisations
Gestion Entretien Collectivité / Bailleurs sociaux	– Veiller au bon entretien des espaces communs au sein des îlots et des espaces d’interface par les propriétaires définis dans le plan guide (propriétaires privés, bailleurs sociaux, ville).
Suivi des habitants et des usagers Collectivité / Bailleurs sociaux	Sans objet
Démarches d'évaluation Collectivité / Bailleurs sociaux / Prestataires	Sans objet
Ajustements du projet Collectivité	Sans objet

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

Sur les espaces d'interface :

- CAUE 93, « Limites entre espace privé et espace public dans l'habitat en Seine-Saint-Denis. Outil de conseil à destination des communes du département », [en ligne], 2011 → <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/clotures.pdf>
- CEREMA, « Une voirie pour tous : de la voie circulée à la rue habitée », [en ligne], 2014 → http://www.cotita.fr/IMG/pdf/4_-_Fiche_Frontage.pdf
- Ilink Association, « Synthèse de la table ronde : Comment favoriser la porosité entre espace public et espace privé ? », [en ligne], 2014 → <http://www.ilink-asso.fr/doc/25-2015-03-05-16-13-01.pdf>
- Nicolas Soulier, *Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'action*, Ulmer, 2012

Sur l'habitat participatif :

- <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/l-habitat-participatif-r95.html>

Sur la résidentialisation :

- Union Sociale pour l'Habitat, « Résidentialisation : qualité du projet, du paysage et des usages », Collection « Éléments de repères et de méthodes », n°2, [en ligne], décembre 2012 → <https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/Guide%20residentialisation.pdf>

4.2. Structures mobilisables

Sur la résidentialisation : ANRU

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Programmation	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts	Fiches de lots
Présence de rez-de-chaussée actifs (équipements, commerces, etc.) ayant un rapport spatial direct avec l'espace public				
Présence d'espaces libres communs aménagés au sein des îlots	Sans objet		Sans objet	
Présence d'espaces intérieurs communs au sein des bâtiments		Sans objet	Sans objet	
Localisation des espaces publics et aménagements permettant la préservation de l'intimité des logements situés en rez-de-chaussée	Sans objet			
Espace public animé par les espaces privés par la création de « frontages »	Sans objet			
Clarification des frontières entre espaces publics et espaces privés	Sans objet			
Porosités entre espaces privés et espaces publics (absence de clôture opaque, traitement des interfaces par la topographie, par les revêtements de sols, végétalisation, etc.)	Sans objet			

Références bibliographiques

– Commission on Social Determinants of Health (OMS) (2008) Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé. Rapport. 260 p.

→ http://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/en/

– Flamand A. (2008) Les espaces intermédiaires, un état des lieux raisonné, Institut d'Urbanisme de Paris, Centre de recherche sur l'habitat, UMR LOUEST. 9 p.

→ <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/IMG/Flamand.pdf>

– Lavin T., Higgins C., Metcalfe O., Jordan A. (2006) Health Impacts of the Built Environment - A Review. *Institute of Public Health in Ireland*. 32 p.

→ <https://www.publichealth.ie/publications/healthimpacts-of-the-built-environment-review>



Fonctions

des espaces



Clef 11. Aménager les espaces publics pour assurer une diversité et une complémentarité des fonctions (sociale, circulaire, stimulation de l'appareil perceptif, environnementale) génératrices de santé et de bien-être.



publics



{ 11

{1. Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé:

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de réaliser des choix d'aménagement des espaces publics de façon à optimiser les multiples bénéfices sur la santé et le bien-être potentiellement générés par les différentes fonctions de ces espaces (sociale, circulatoire, stimulation de l'appareil perceptif, environnementale), tout en étant vigilant quant aux antagonismes de certaines fonctions. Il s'agit notamment d'accorder une attention particulière à la dimension humaine de la ville (déplacements à pied, rencontres, etc.) plutôt qu'à d'autres aspects, comme la circulation automobile par exemple.

Définitions :

Les **espaces publics** désignent « la partie du domaine public non bâti affecté à des usages publics » (Choay et Merlin, 1988), c'est-à-dire l'ensemble des lieux accessibles et gratuits où les individus se croisent, se rencontrent et échangent. Ils renvoient aux rues, aux avenues, aux places, aux parvis, aux boulevards, aux jardins, aux parcs, aux parkings, etc., autant de lieux qui peuvent occuper simultanément des fonctions diverses.

La **fonction sociale** des espaces publics renvoie à la capacité de ces espaces à générer des opportunités d'interactions sociales pour les individus, et donc à lutter contre l'isolement social. Leur **fonction circulatoire** correspond à leur capacité à rendre possibles et à faciliter les déplacements des individus dans l'espace urbain par différents modes (déplacements actifs et motorisés). Leur **fonction de stimulation de l'appareil perceptif** renvoie aux multiples effets (ressourcement, développement des compétences individuelles, stress, etc.) sur les individus que génèrent les perceptions sensorielles (vue, toucher, ouïe et odorat) de ces espaces. La **fonction environnementale** des espaces publics est à considérer lorsque ceux-ci sont des espaces verts (parcs, jardins, etc.). Elle renvoie à plusieurs mécanismes qui sont développés dans la clef « Espaces verts ». Cette fonction ne sera donc pas développée dans cette fiche support.

Liens avec la santé :

Ces différentes fonctions des espaces publics, bien souvent en lien les unes avec les autres, sont susceptibles de générer divers effets positifs (facteurs de protection) ou négatifs (facteurs de risque) sur la santé et le bien-être des individus. Ces effets sont présentés ci-dessous :

De par leur nature, les espaces publics ont avant tout une **fonction sociale**. Il est établi que l'aménagement des espaces publics (formes urbaines, mobilier urbain, connectivité des espaces publics) favorise ou non les opportunités de rencontre entre les individus (Leyden, 2003 ; Hassen et Kaufman, 2016).

En effet, en créant des lieux qui concentrent la présence de personnes et qui permettent l'organisation d'activités communes, les espaces publics peuvent agir sur la cohésion sociale (Baum et Palmer, 2002). Les lieux qui sont identifiés comme des lieux de rencontre sont notamment les trottoirs, les zones piétonnes et les bancs (Geddes et al., 2011 ; Mehta, 2009). L'éclairage urbain, la propreté des rues (MacIntyre et Ellaway, 1998), l'esthétique, et la sécurité du trafic (Leslie et Cerin, 2008) sont d'autres composantes des espaces publics qui ont été relevées comme

favorisant la production d'interactions sociales. À l'opposé, le manque de lieux identifiables par les individus serait un obstacle à la formation d'un réseau social (Hanna et al., 2009). L'aménagement des espaces publics peut donc impacter positivement la santé en donnant des opportunités d'interactions sociales et de lutte contre l'isolement social.

Cette fonction sociale des espaces publics est à mettre en lien avec leur **fonction circulatoire**, les quartiers favorables à la marche favorisant le potentiel de rencontre, renforçant le sentiment de sécurité et encourageant l'engagement politique et social des résidents dans la communauté (Lavin et al., 2006 ; Renalds et al., 2010 ; Croucher et al., 2012 ; Lund, 2002).

Dans cette perspective, plusieurs études attestent du lien entre la « marchabilité », c'est-à-dire la capacité d'un territoire et/ou d'un environnement urbain à susciter la pratique de la marche, et la cohésion sociale (Mazumdar et al., 2017). Lorsqu'il est question des déplacements actifs, les effets sur la santé de cette **fonction circulatoire** apparaissent globalement positifs. En effet, la pratique de la marche et du vélo sont des modes de déplacement actifs qui permettent d'atteindre le niveau quotidien d'activité physique recommandé par l'OMS (Audrey et al., 2014 ; Donaire-Gonzales et al., 2015 ; Wanner et al., 2012). Il a été noté que l'aménagement de voies de cheminements piétons et cyclables génère un report modal vers ce type de déplacement (Salomon et Holmer, 2015). Par ailleurs, pour veiller à favoriser ce type de déplacement, les espaces publics doivent être aménagés de façon à garantir la sécurité et le sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes (Reynolds et al., 2009 ; Fraser et Lock, 2011 ; Strath et al., 2007), ce qui peut notamment s'obtenir via l'apaisement de la circulation (Bellefleur et Gagnon 2011), les modalités d'aménagement de la voirie et des trottoirs, le choix des revêtements, la signalétique, etc.

La **fonction circulatoire** des espaces publics peut également générer des effets négatifs sur la santé des individus lorsqu'il est question des déplacements motorisés, ce mode de déplacement étant la principale source de polluants de l'air (Anses, 2019) et la principale source de bruit en milieu urbain (Kavanagh et al., 2005). Les émissions de polluants des véhicules motorisés participent également au phénomène d'effet de serre, ce qui contribue à renforcer le phénomène d'îlot de chaleur urbain (Laaidi et al., 2011), ainsi qu'à la pollution des eaux et des sols via le ruissellement des particules déposées. Les déplacements motorisés exposent donc les individus à un certain nombre de facteurs de risques pour leur santé. Il est à noter que les bénéfices sur la santé de l'activité physique dépassent les effets négatifs de l'exposition à la pollution atmosphérique et aux traumatismes par accidents (Mueller et al., 2015 ; Praznocy, 2012). Les mobilités actives sont donc globalement favorables à la santé.

Enfin, les espaces publics ont une **fonction de stimulation de l'appareil perceptif** qui n'est pas à négliger. En effet, les choix d'aménagement des espaces publics sont constitutifs d'une certaine ambiance urbaine qui peut être définie comme « ce qui nous entoure, nous enveloppe et nous influence » (Thibaud, 2012). Il y a toujours des interactions sensibles entre les individus et l'espace urbain. Ces interactions sensibles, en produisant des effets sur les citoyens sur les plans émotionnel, cognitif et psychique, ont des impacts sur la santé mentale et physique des individus (Cf. clef 9 « Cinq sens et identité du lieu »). L'aménagement des espaces publics influe donc sur le sentiment de bien-être des citoyens. De nombreuses études montrent en particulier les impacts négatifs (auditifs et extra-auditifs) du bruit en milieu urbain (Cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances » et 5 « Qualité des logements »). Ainsi, les espaces publics doivent offrir la possibilité de s'extraire de ces nuisances sonores, en offrant des opportunités d'isolement, de détente, de loisir et de ressourcement.

Les **fonctions sociale, circulatoire, de stimulation de l'appareil perceptif et environnementale** (Cf. clef 12 « Espaces verts ») des espaces publics ont des effets sur la santé et sur le sentiment de bien-être des individus. Ces différentes fonctions doivent donc être pensées comme complémentaires et doivent s'articuler entre elles.

Liens avec les clefs de processus :

En permettant de connaître assez finement les usages actuels et/ou souhaités des espaces publics, la mise en œuvre de la clef Clef 3 « Démarches participatives » permet une conception de ces espaces la plus adaptée possible.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé	Objectifs visés de la clef 11 Aménager les espaces publics...
 Qualité de l'air	<u>... de façon à :</u> — Favoriser les mobilités actives et minimiser l'usage des véhicules motorisés (Cf. clefs 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances » et 9 « Cinq sens et identité du lieu »)
 Qualité et gestion des eaux	<u>... de façon à :</u> — Favoriser les « chemins courts de l'eau » (Cf. clef 15 « Gestion des eaux pluviales ») — Privilégier une gestion des eaux pluviales par des systèmes d'ingénierie écologique qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales et qui contribuent à la rétention et la dégradation des contaminants des eaux pluviales (Cf. clef 15 « Gestion des eaux pluviales »)
 Qualité des sols	<u>... en tenant compte :</u> — De l'état de pollution des sols, notamment pour les espaces pouvant accueillir des populations sensibles (Cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances »)
 Champs électromagnétiques	<u>... en tenant compte :</u> — Des sources de rayonnements non-ionisants (Cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances »)
 Environnement sonore	<u>... de façon à :</u> — Atténuer les nuisances sonores (Cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances ») — Créer des lieux de ressourcement permettant de se ressourcer à l'abri des nuisances sonores (Cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances »)
 Température	<u>... de façon à :</u> Minimiser l'effet d'îlot de chaleur urbain (Cf. clef 14 « Îlot de chaleur urbain »)
 Sécurité	<u>de façon à :</u> — Assurer des conditions de sécurité aux citoyens pratiquant des mobilités actives (marche, vélo, etc.) (Cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR »)



Interactions sociales

... de façon à :

- Favoriser les opportunités de rencontres et les interactions entre les citoyens
(Cf. clef 8 « Cohésion sociale »)
- Permettre des usages et des modes d'appropriation adaptés pour différentes populations, notamment les publics isolés (Cf. clef 8 « Cohésion sociale »)



Accès à l'emploi, aux services et aux équipements

... de façon à :

- Permettre une accessibilité aux aménités, notamment par les mobilités actives Cf. clefs 6 « Mobilités actives et PMR » et 7 « Accessibilités emplois, commerces, équipements et services »
- Rompre avec l'isolement et la sédentarité à travers des cheminements, une signalétique favorisant l'accès aux principaux services et lieux d'intérêt
(Cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR »)



Activité physique

... de façon à :

- Donner des opportunités de déplacements actifs
(Cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR »)
- Permettre la pratique d'activités physiques et sportives



Alimentation

... de façon à :

- Promouvoir différentes formes d'agriculture urbaine (espaces potagers, implantation d'arbres fruitiers, etc.) pour permettre aux habitants de consommer des produits frais et locaux (Cf. clef 13 « Agriculture urbaine »)



Compétences individuelles

... de façon à :

- Ne pas créer des situations stressantes pour les citoyens (capacités émotionnelles) (Cf. clef 9 « Cinq sens et identité du lieu »)
- Offrir aux citoyens des points de repère leur permettant de se situer dans l'espace (capacités cognitives) (Cf. clef 9 « Cinq sens et identité du lieu »)
- Stimuler l'imagination créatrice et favoriser l'esthétique (capacités psychiques) (Cf. clef 9 « Cinq sens et identité du lieu »)
- Proposer aux citoyens des espaces de dialogue et de coopération (capacités sociales)

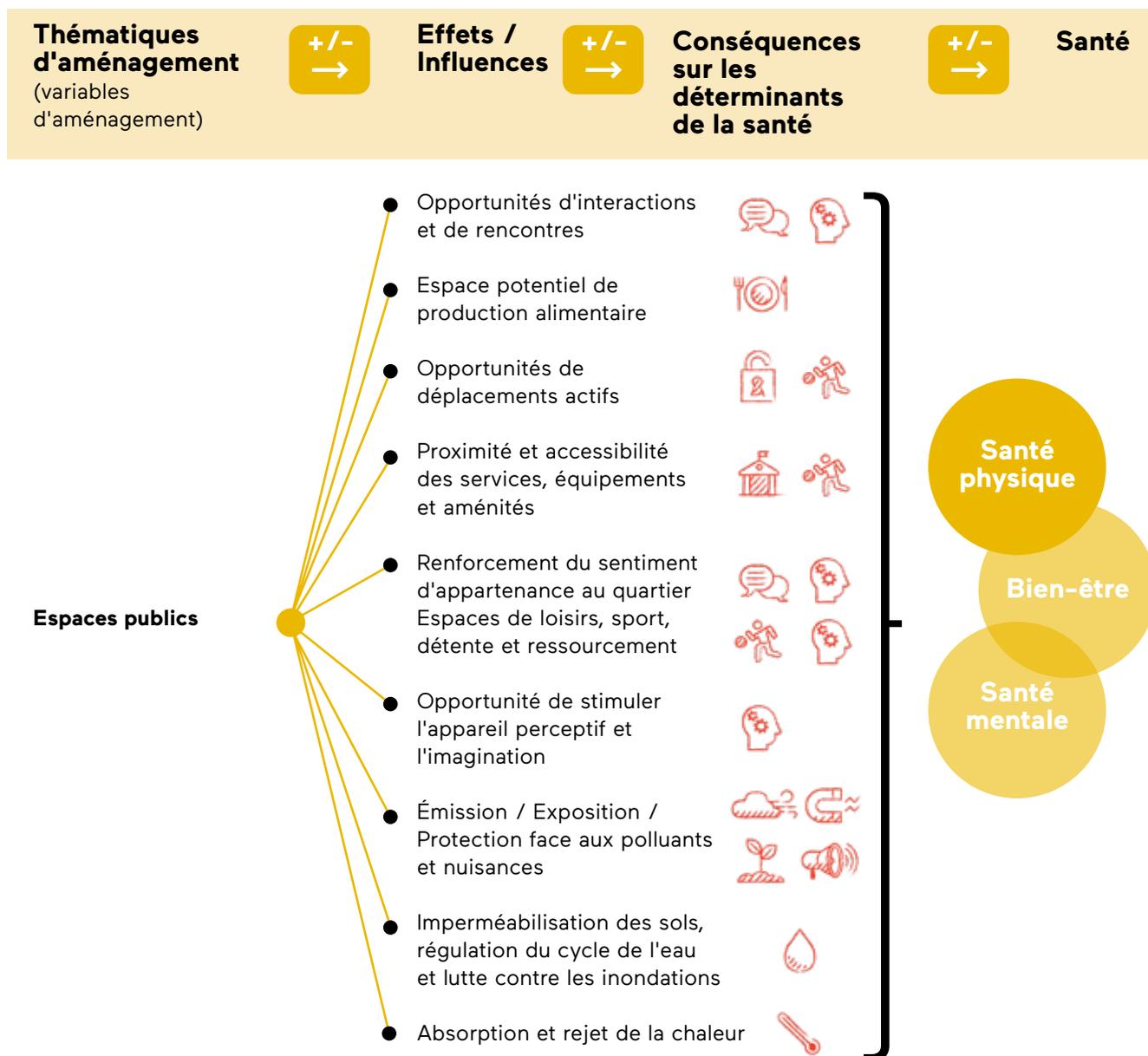
{ 2. Leviers d'action

2.1. Points de vigilance

Il existe des risques d'antagonismes entre les différentes fonctions des espaces publics. Par exemple, leur fonction sociale peut entrer en conflit avec leur fonction circulaire qui tend à en faire uniquement des lieux de passage, et ce notamment lorsque les déplacements motorisés sont favorisés ; l'espace public renvoyant alors à la fois à des lieux où l'on reste et que l'on s'approprie, mais aussi que l'on traverse à plus ou moins grande vitesse. Il s'agit donc de bien identifier ces antagonismes pour prendre des décisions éclairées qui soient bien adaptées au contexte de chaque opération.

2.2. Représentation graphique des liens entre thématiques d'aménagement et déterminants de santé

Les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont des actions à mener.



Variables d'aménagement considérées :

Espaces publics : Voies de cheminements doux, voies pour véhicules motorisés, places de stationnement, zones de rencontre, mobilier urbain, matériaux au sol, forme et taille, éclairage public.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement

Les bonnes pratiques présentées ci-dessous sont catégorisées par fonction des espaces publics (sociale, circulaire, et stimulation de l'appareil perceptif). Les bonnes pratiques de certaines fonctions sont reprises dans d'autres clefs de conception.

→ Documents (plan guide, cahier des charges des espaces publics, fiches de lots) qui entérinent les bonnes pratiques.

Espaces publics – Fonction sociale :

Les espaces publics, par définition ouverts et accessibles à toutes les populations, sont des lieux qui génèrent des opportunités d'interactions et de rencontres. Leur aménagement influera sur leurs modes d'occupation (usages, interactions, appropriation, etc.) et sur les groupes de population amenés à les investir.



→ Aménager des espaces publics (l'ensemble des bonnes pratiques ci-après sont reprises de la fiche de la **clef 8 « Cohésion sociale »**) :

- Accessibles par une diversité de populations (présence de voies piétonnes et cyclables les reliant aux différents îlots) ;
- En cohérence avec le principe du design universel² (Devailly, 2010), c'est-à-dire praticables par une diversité de populations : largeur de ces voies de cheminements, absence d'obstacles, présence de toilettes publiques, présence de signalétique, etc. (notion de design universel) ;
- Appropriables par une diversité de populations (avec différents types de mobilier urbain adaptés aux différents groupes de population et invitant à s'approprier des espaces), et vecteurs d'une diversité d'usages (notamment en portant attention aux phénomènes d'appropriation exclusive d'un espace) ;
- Sûrs (visibilité et éclairage des zones d'attente notamment) ;
- Propices à la rencontre (mobilier urbain à fort potentiel relationnel, possibilité d'accueil d'événements) ;
- Agréables (non ventés en hiver, ombragés en été, etc.).

→ Cahier des charges des espaces publics

L'espace public présente une multitude d'espaces résiduels qui peuvent être des espaces potentiels pour pratiquer des activités physiques et sportives, devenant ainsi des lieux de sociabilité.



→ Prévoir la possibilité pour les individus de pratiquer une activité sportive collective dans les espaces résiduels, notamment en :

- Laisant libre ces espaces pour que les citoyens puissent les investir comme bon leur semble (par exemple pose d'un filet de volley-ball) ;
- Rendant attractifs ces espaces par des micro-aménagements adaptés à des populations ciblées (exemples : parcours de santé adapté aux personnes âgées se basant sur le mobilier urbain existant, mise en place de pédaliers, jeux pour enfants, etc.). → Cahier des charges des espaces publics

À ce propos : Cf. fiche-projet « Les espaces sportifs de poche » provenant du guide « Concevoir avec les habitants. Des quartiers bénéfiques à la santé et au bien-être » (lien dans la partie 4.1. « Guides mobilisables »)

2 – La notion de design universel fait référence à la conception d'espaces qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, quels que soient leurs capacités, leur âge, etc. (Devailly, 2010).

Exemple d'un espace public permettant aux individus d'y pratiquer une activité sportive.
Ville de Rennes. © EHESP



Création d'un parcours de santé ludique adapté aux seniors, mettant à profit le mobilier urbain existant.
Ville d'Eindhoven (Pays-Bas).
© Denovo / Ville Eindhoven



Espaces publics - Fonction circulatoire :

Les choix d'aménagement des espaces publics, et en particulier des voies de déplacements (en modes actifs et motorisés), donnent plus ou moins d'opportunités de déplacements actifs en rendant ces déplacements possibles et en garantissant la sécurité et le sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes, ce qui aura également pour conséquence une meilleure gestion du stress par ces derniers. Par ailleurs, des espaces publics marchables vont favoriser les rencontres entre les individus et vont rendre les aménités davantage accessibles.

Bonnes pratiques provenant de la clef 6 « Mobilités actives et PMR » :

- Dans la mesure du possible, dissocier voies cyclables et voies piétonnes pour limiter les risques de collision et rendre efficaces les voies cyclables → [Plan guide](#)
- Ponctuer les voies piétonnes et cyclables d'espaces de rencontre et de détente → [Plan guide](#)
- Dessiner le tracé des rues de sorte à offrir des vues sur des éléments de repère lointains ou au sein de l'opération (œuvre d'art, etc.) → [Plan guide et cahier des charges des espaces publics](#)

- Dissocier les voies piétonnes et cyclables des voies routières ou les séparer par un écran végétal afin de limiter les nuisances → Cahier des charges des espaces publics
- Associer modes actifs et parcours sensibles rendant attractifs les voies piétonnes : sentes odorantes, sentes nourricières, etc. → Cahier des charges des espaces publics
- Mettre en place un mobilier urbain (si possible ombragé) permettant de se reposer le long des cheminements doux et d'accrocher les vélos → Cahier des charges des espaces publics
- Assurer un éclairage public minimum pour favoriser les modes actifs → Cahier des charges des espaces publics
- Utiliser des matériaux adaptés aux modes de déplacements (non glissants pour les piétons, lisses pour les vélos, etc.) → Cahier des charges des espaces publics
- Mettre à niveau chaussée et trottoir pour faciliter les déplacements → Cahier des charges des espaces publics
- Mettre en place une signalétique favorisant les déplacements doux : temps de trajet, itinéraire, etc. → Cahier des charges des espaces publics
- Limiter l'encombrement de l'espace public par le mobilier urbain en rationalisant son usage et son implantation → Cahier des charges des espaces publics
- Prendre en compte l'échelle du piéton dans les différentes composantes de l'espace public (mobilier, plantations, etc.) → Cahier des charges des espaces publics

Dissociation pistes cyclables et voies piétonnes, Bourgoin Jallieu. © a'urba



Un mobilier urbain favorisant les échanges dans un lieu de pause ombragé, Libourne. © a'urba

- Faciliter l'accès à des espaces verts et à des lieux propices à l'activité physique et sportive, notamment par des voies piétonnes et cyclables → Plan guide, cahier des charges des espaces publics, fiches de lots

Propositions détaillées de recommandations techniques afin de faciliter leur intégration dans les futures fiches de lots pour les opérateurs. Issu du livrable UFS - 2019 - fiches et recommandations pour le projet urbain du quartier Joncherolles-Fauvettes (NPNRU).

2) Balade santé autour des jardins ouvriers et du gymnase – Parcours préconisé

Préconisations: Revitalisation de la place et du city-stade attenants.

Un espace vert qualitatif et apprécié des habitants / **Un chemin peu praticable et non sécurisé**

Préconisations:

- Revitaliser l'éclairage autour des jardins ouvriers.
- Rendre l'écoulement plus praticable.

Une grille simplifiée de passage vers le gymnase

Préconisation: Créer une ouverture.

Préconisation: Recréation de la place et du city-stade attenants.

Thème large longé par des places de parking sécurisant

Trottoirs élargis

Espaces publics - Fonction de stimulation de l'appareil perceptif :

L'aménagement des espaces publics conditionne la manière dont les individus perçoivent l'espace urbain à l'aide de leurs sens. Ces perceptions sensorielles (visuelle, olfactive, auditive et tactile) ont des effets émotionnels (situations stressantes, reposantes, etc.), cognitifs (lisibilité de l'espace, développement de la curiosité, etc.) et psychiques (stimulation de l'imagination, sentiment d'appartenance au quartier, etc.) qui impactent leur sentiment de bien-être.



Bonnes pratiques provenant de la **clef 9 « Cinq sens et identité du lieu »** :

- **Prévoir au sein de l'opération des zones de ressourcement isolées des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique (Cf. clef 12 « Espaces verts »).** Aménager ces espaces avec du mobilier urbain permettant au corps de se détendre → [Plan guide et cahier des charges des espaces publics](#)
- **Créer des ambiances sonores adaptées aux usages des différents espaces de l'opération en réfléchissant à l'implantation du bâti, aux qualités acoustiques des matériaux, à la gestion des sources sonores (sons motorisés, sons naturels, présence humaine)** → [Plan guide, cahier des charges des espaces publics, fiches de lots](#)
- **Définir des choix de couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation visant à créer des ambiances adaptées aux usages des différents espaces publics du projet (placettes, squares, parcs, sentes, etc.).** Exemples : ambiance conviviale, reposante, rassurante, stimulante, etc. → [Cahier des charges des espaces publics](#)
- **Stimuler l'imaginaire et le sens du mouvement par l'introduction de formes courbes dans l'espace public, la mise en situation d'œuvres d'art et le design du mobilier urbain** → [Cahier des charges des espaces publics](#)
- **Valoriser, dans la conception des espaces publics, les éléments constitutifs de la mémoire du site (patrimoine naturel, traces historiques, etc.)** → [Cahier des charges des espaces publics](#)
- **Choisir des matériaux en lien avec des ressources et des savoir-faire locaux, notamment pour les revêtements de sols. Choisir des essences locales identitaires pour les plantations dans l'espace public et dans les espaces verts** → [Cahier des charges des espaces publics](#)
- **Veiller à l'intégration des éléments techniques (postes-sources, regards d'accès aux réseaux enterrés, etc.) au sein des espaces publics et des espaces verts**
- [Cahier des charges des espaces verts](#)

Une œuvre d'art évoquant le jeu entre le parent et l'enfant, habilement située dans un square à Toulouse.
© a'urba



Espaces publics – Fonction environnementale :

En renvoyant à la composante des espaces verts, les bonnes pratiques concernant la fonction environnementale des espaces publics sont développées dans la **clef 12** « Espaces verts » qui fait elle-même référence aux **clefs 4** « Exposition des populations aux polluants et nuisances », **13** « Agriculture urbaine », **14** « Îlots de chaleur urbain » et **15** « Gestion des eaux pluviales ».

2.4. Aspects réglementaires

La mise en œuvre de cette clef invite à consulter la réglementation relative à l'aménagement des espaces publics au regard de :

– La pollution de l'air extérieur :

- Se référer aux recommandations de l'OMS

→ <https://www.airparif.asso.fr/reglementation/recommandations-oms>

– L'environnement sonore :

- Exemples : amendement Dupont de 1995 ; directive européenne sur le bruit de 2002/49/CE → <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:189:0012:0025:FR:PDF>

– La gestion des eaux pluviales et les risques d'inondation ;

– La pollution des sols ;

– Les champs électromagnétiques ;

– L'application de la Loi sur l'eau ;

– La mise en accessibilité des espaces publics :

- Exemple : décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

– La prise en compte des vélos :

- Exemple : article L228-2 du code de l'environnement ;

– La protection du patrimoine.

Ces différentes thématiques peuvent trouver des prescriptions réglementaires dans les différents documents réglementaires (PLU, PCAET, PPBE, SDAGE, PPRI, etc.).

{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	Sans objet
Prise en compte des documents de planification Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– La collectivité identifie les préconisations et/ou prescriptions sur l'aménagement des espaces publics provenant des différents documents de planification (PLU, PDU, etc.).– La collectivité peut élaborer un document cadre qui fixe des règles d'aménagement des espaces publics s'inspirant des bonnes pratiques listées plus haut (notamment dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)). <p><u>Exemple</u> → Mairie de Toulouse, « Prescriptions générales. Cahier de l'espace public. Orientations pour les acteurs et les partenaires des opérations d'urbanisme », 2008. → https://www.toulouse.fr/web/publications/-/le-cahier-prescriptions-generales-de-l-espace-public</p>
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– La collectivité évalue la présence de problématiques de santé sur les espaces publics existants ou alentour, comme par exemple une forte exposition à des facteurs de protection (présence de zones calmes à préserver, espaces publics fortement appropriés, etc.), ou à des facteurs de risque (pollution de l'air, pollution des sols, îlot de chaleur, forte utilisation de véhicules motorisés pour des courtes distances, insécurité physique, manque de connectivité, etc.).
Préprogramme Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– En fonction des problématiques identifiées, formaliser la volonté de prioriser telle ou telle fonction des espaces publics, tout en précisant qu'elles devront être complémentaires.

Esquisse de bilan financier

Collectivité

Sans objet

Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.)

Collectivité

- Aborder la manière dont sont perçus et vécus les espaces publics avec les habitants et les usagers via différentes méthodes (diagnostic en marchant, balades sensibles, etc.), et les associer le plus possible à la conception des espaces publics (sous la forme d’ateliers par exemple).
- Faire ressortir de ces ateliers un certain nombre de prescriptions qui devront figurer au cahier des charges des espaces publics.
- Consulter des publics cibles dont l’occupation et l’appropriation des espaces publics paraissent primordiaux (enfants, personnes âgées, femmes, etc.). Par exemple, consulter la CCAPH (Commission Communale pour l’Accessibilité aux Personnes Handicapées), obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants, pour connaître l’état d’accessibilité des espaces publics.

Cf. fiche CEREMA « Comprendre les stratégies de déplacement des plus fragiles pour améliorer la lisibilité urbaine », fiche n°4, février 2009

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité	— La collectivité exige une compétence UFS chez l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui réalisera les études relatives aux espaces publics afin de connaître le potentiel santé/bien-être de ces espaces au vu des différents déterminants de santé traités dans la clef.
Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO	— Exemples d'études à mener : analyse de l'offre d'espaces publics existante (proximité, typologie, paysage, centralités, lieux de rassemblement, voies de déplacements, etc.), étude d'impact des nuisances sonores, étude de sols, élaboration d'un plan de gestion des sols, étude sur la qualité de l'air, étude sur les déplacements, etc.
Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse) Collectivité	— En fonction des résultats des études préalables et des recommandations qui en découlent, organiser spatialement la cohabitation des différentes fonctions des espaces publics en pensant leur diversité et leur complémentarité.
Bilan financier prévisionnel Collectivité	Sans objet
Mise en place de la gouvernance et du portage du projet Collectivité	Sans objet
Choix du mode de gestion (régie ou délégation) Collectivité	Sans objet

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	<ul style="list-style-type: none"> – Regrouper l'ensemble des compétences nécessaires à la conception d'espaces publics les plus favorables à la santé et au bien-être des habitants dans l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Une compétence UFS doit notamment être recherchée concernant l'urbaniste concepteur. – Intégrer à ce cahier des charges un bilan des ateliers de concertation relatifs aux espaces publics.
Plan guide Moe urbaine et aménageur	– Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche devant être intégrées à cette étape du plan guide.
Avis sanitaire ARS Avis de l'Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modifications apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Cahier des charges des espaces publics :<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les éléments ressortis de la concertation dans ce cahier des charges ;• Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche devant être intégrées à cette étape d'élaboration de ce cahier des charges.– Fiches de lots :<ul style="list-style-type: none">• L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine doit participer à l'élaboration de ces fiches de lots pour veiller à ce que les choix concernant le bâti (matériaux, formes, implantation, couleurs, etc.) soient en cohérence avec les partis pris d'ambiance des espaces publics• Intégrer les bonnes pratiques développées dans la fiche devant être intégrées à cette étape d'élaboration des fiches de lots.
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	Sans objet
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Sans objet
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

3.4. Phase 4 : Réalisation

Étapes de la phase 4	Préconisations
Travaux de viabilisation et d'aménagement des espaces publics (après libération des terrains) Entreprises travaux aménagement	– Inviter les futurs gestionnaires de l'espace public sur le chantier pour les sensibiliser et les former à l'entretien de ces espaces, et notamment des systèmes d'ingénierie écologique (noues par exemple) éventuellement mis en place.
Dépôt et instruction du permis de construire soumis à visa préalable de la MOA Opérateurs et aménageur	Sans objet
Validation du permis de construire Collectivité	Sans objet
Consultation des entreprises travaux bâtiments Opérateur	Sans objet
Travaux de construction Entreprises travaux bâtiments	Sans objet
Installation des premiers usagers et des premiers habitants Habitants	Sans objet

La phase 5 (Clôture) n'est pas concernée par cette clef.

3.6. Phase 6 : Gestion

Étapes de la phase 6	Préconisations
Gestion Entretien Collectivité / Bailleurs sociaux	— S'assurer d'un bon entretien des espaces publics qui ne détériorent pas les fonctions génératrices de santé et de bien-être. En particulier, s'assurer que : <ul style="list-style-type: none">• Les mobilités actives sont encore possibles (qualité des revêtements au sol, qualité de la signalétique, absence d'obstacles, etc.)• Le mobilier urbain est en bon état
Suivi des habitants et des usagers Collectivité / Bailleurs sociaux	Sans objet
Démarches d'évaluation Collectivité / Bailleurs sociaux / Prestataires	— Mener le même type d'études que celles menées lors des études préalables. En particulier, récolter des données quantitatives (taux de présence sur l'espace public, taux d'utilisation des voies de cheminements doux, etc.) et qualitatives (entretiens pour connaître les modes d'appropriation des espaces publics) pour évaluer l'impact du projet en termes d'usages des espaces publics.
Ajustements du projet Collectivité	— Dans la mesure du possible et au vu de ces évaluations, ajuster le projet (urbanisme tactique par exemple) pour pallier certains manquements au regard des objectifs initiaux (éléments de la programmation).

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- ADEME (2014) Cahier technique. Ambiances urbaines, Réussir la planification et l'aménagement durables, 140 p.
→ <https://www.ademe.fr/ambiances-urbaines>
- Agence d'urbanisme de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR) (2011) Du diagnostic à la définition des zones calmes, 4 p.
→ https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/zones-calmes_2011_web.pdf
- Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) (2015) Espaces publics : à la recherche d'indicateurs pour les documents cadre de planification, 8 p.
→ http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg164-amenagement-delespace/files/note-164_espaces_publics-web.pdf
- ARS IdF, IRDS, CROSIF (2018) Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive, 60 p.
→ http://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/etude_urbanisme/amenagement_sportif_irds.pdf
- Centre de Recherches Routières (CRR) (2012) Revêtement des aménagements piétons. Vade-mecum piéton en Région Bruxelles-Capitale. Recommandations pour la conception, la mise en œuvre et l'entretien, 104 p.
→ <https://urbanisme.irisnet.be/pdf/ppt-midis-aatl/revetements-pietons-vm>
- CEREMA (2009) Comprendre les stratégies de déplacement des plus fragiles pour améliorer la lisibilité urbaine ., fiche n°4
→ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/comprendre-strategies-deplacement-plus-fragiles-ameliorer>
- DGALN (2013) Quels espaces publics pour les écoquartiers ? ., CERTU n° 261, 104 p.
→ http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/documents/2013_ecoquartiers-quelsespaces-publics.pdf
- Eurométropole de Strasbourg (2013) Référentiel pour un aménagement et un habitat durables, pp. 73-78.
→ <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1564068/0/08>
- Fiche retour d'expérience étude pour un urbanisme favorable à la santé sur le quartier Joncherolles-Fauvettes à Pierrefitte.
→ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2019-01/AMI-Projet-urbain-Joncherolles-Pierrefitte-UFS.pdf>
- Leroy Merlin Source (2018) Concevoir avec les habitants. Des quartiers bénéfiques à la santé et au bien-être. Pistes d'action à l'échelle de l'îlot urbain, pp. 48-54
→ <http://leroymerlinsource.fr/wp-content/uploads/2018/09/Chantier-29-Quartiers-sant%C3%A9-Version->
- Mairie de Paris (2016) Guide référentiel. Genre et espace public de Paris : Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire, 41 p.
→ <https://api-site-cdn.paris.fr/images/86068>
- Plaine Commune (2013) Référentiel pour un aménagement soutenable de Plaine Commune, pp. 20-21 et 68-71
→ https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plane_Commune/LA_DOC/THEMATIQUES/Ecologie_urbaine/referentiel_amenagement_soutenable.pdf
- Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (2013) Guide d'aide à la prescription de mobilier urbain, 90 p.
→ <https://www.ameublement.com/sites/default/files/guide-aide-prescription-mobilierurbain.pdf>

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics
Présence de mobilier urbain à fort potentiel relationnel	Sans objet	
Présence de toilettes publiques	Sans objet	
Présence d'éclairage public, de signalétique et de mobilier urbain invitant à la pause le long des cheminements piétons et cyclables	Sans objet	
Espaces publics permettant la pratique d'une diversité d'activités physiques et sportives adaptées à une diversité de population		
Présence de voies de cheminements piétons et cyclables ponctuées d'espaces de rencontre et de détente, et éloignées et/ou protégées des nuisances sonores et des sources d'émission de polluants atmosphériques		
Absence d'obstacles sur les voies de cheminements piétons et cyclables	Sans objet	
Connectivité des voies de cheminements piétons et cyclables		
Séparation des voies de cheminements non-motorisés et des voies de circulation motorisée		
Présence de repères visuels suscitant la curiosité et développant l'imagination		

Présence de matériaux adaptés aux modes de déplacement et en adéquation avec l'histoire du site et l'identité des lieux	Sans objet
Présence d'espaces de rencontre, de détente et de ressourcement, isolés des nuisances sonores et des sources d'émission de polluants atmosphériques	
Création d'ambiances urbaines (couleurs, formes, matériaux, éclairage, végétalisation) adaptées aux usages des différents espaces publics	

Références bibliographiques

- Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) (2019) Particules de l'air ambiant extérieur. Effets sanitaires des particules de l'air ambiant extérieur selon les composés, les sources et la granulométrie. Impact sur la pollution atmosphérique des technologies et de la composition du parc de véhicules automobiles circulant en France. Avis de l'Anses, Rapport de synthèse et de recommandations de l'expertise collective. 130 p.
→ <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0156Ra.pdf>
- Audrey S., Procter S., Cooper AR. (2014) The contribution of walking to work to adult physical activity levels: a cross sectional study. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*. 11(37): 8p.
- Baum F., Palmer C. (2002) Opportunity structures: urban landscape, social capital and health promotion in Australia. *Health Promotion International*. 17(4): 351–361.
- Bellefleur O., Gagnon F. (2011) Apaisement de la circulation urbaine et santé: une revue de la littérature. Québec, Canada: Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et de santé. 167 p.
→ https://www.ccnpps.ca/docs/RevueLitteratureApaisementCirculation_Fr.pdf
- Choay F., Merlin P. (1988) *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme*, Paris : PUF. 723 p.
- Croucher K., Wallace A., Duffy S. (2012) The influence of land use mix, density and urban design on health : a critical literature review. University of York. Report. 54 p.
→ <http://www.apho.org.uk/resource/item.aspx?RID=119108>
- Devailly JP. (2010) Design universel : un nouveau paradigme pour l'accessibilité ? *Journal de réadaptation médicale*. 30 : 93–95.
- Donaire-Gonzalez D., de Nazelle A., Cole-Hunter T., et al. (2015) The Added Benefit of Bicycle Commuting on the Regular Amount of Physical Activity Performed. *American Journal of Preventive Medicine*. 49(6): 842–849.
- Fraser SDS., Lock K. (2011) Cycling for transport and public health: a systematic review of the effect of the environment on cycling. *European Journal of Public Health*. 21(6): 738–743.
- Geddes I., Allen J., Allen M., Morrissey L. (2011) The Marmot Review: implications for Spatial Planning. The Marmot Review Team. Report. 41 p.
→ <https://www.nice.org.uk/media/default/About/what-we-do/NICE-guidance/NICE-guidelines/Public-health-guidelines/Additional-publications/Spatial-planning/the-marmot-review-implications-for-spatial-planning.pdf>

- Hanna KS., Dale A., Ling C. (2009) Social capital and quality of place: reflections on growth and change in a small town. **Local Environment**. 14(1): 31–44.
- Hassen N., Kaufman P. (2016) Examining the role of urban street design in enhancing community engagement: A literature review. **Health & Place**. 41: 119–32.
- Kavanagh P., Doyle C., Metcalfe O. (2005) Health Impacts of Transport: A Review. **The Institute of Public Health in Ireland**. 44 p.
→ http://www.publichealth.ie/sites/default/files/documents/files/IPH_Transport_text_44pp.pdf
- Laaidi K., Zeghnoun A., Dousset B., Bretin P., Vandentorren S., Giraudet E., Beaudeau P. (2011) The Impact of Heat Islands on Mortality in Paris during the August 2003 Heat Wave. **Environmental Health Perspectives**. 120(2): 254–259.
- Lavin T., Higgins C., Metcalfe O., Jordan A. (2006) Health Impacts of the Built Environment – A Review. **Institute of Public Health in Ireland**. 32 p.
→ http://www.publichealth.ie/files/file/Health_Impacts_of_the_Built_Environment_A_Review.pdf
- Leslie E., Cerin E. (2008) Are perceptions of the local environment related to neighbourhood satisfaction and mental health in adults? **Preventive Medicine**. 47(3) : 273–278.
- Leyden KM. (2003) Social Capital and the Built Environment : The Importance of Walkable Neighborhoods. **Am. J. Public Health**. 93(9): 1546–51.
- Lund H. (2002) Pedestrian Environments and Sense of Community. **Journal of Planning Education and Research**. 21(3): 301–312.
- MacIntyre S., Ellaway A. (1998) Social and local variations in the use of urban neighbourhoods: a case study in Glasgow. **Health & Place**. 4 (1): 91–94.
- Mazumdar S., Learnihan V., Cochrane T., Davey R. (2017) The Built Environment and Social Capital: A Systematic Review. **Environment and Behavior**. 50(2): 119–158.
- Mehta V. (2009) Look closely and you will see, listen carefully and you will hear: Urban design and social interaction on streets. **Journal of Urban Design**. 14(1) : 29–64.
- Mueller N., Rojas-Rueda D., Cole-Hunter T, de Nazelle A., Dons E., Gerike R., Götschi T., Int Panis L., Kahlmeier S., Nieuwenhuijsen M. (2015) Health impact assessment of active transportation: A systematic review. **Preventive Medicine**. 76 : 103–114.
- Praznocy C. – Observatoire Régional de la Santé Île-de-France (ORS IdF) (2012) Les bénéfiques et les risques de la pratique du vélo – Évaluation en Ile-de-France. Rapport. 163 p.
→ http://www.promobilite.fr/sites/default/files/ors_-_velos_benefices_et_risques.pdf
- Renalds A., Smith TH., Hale PJ. (2010) A Systematic Review of Built Environment and Health. **Family & Community Health**. 33(1): 68–78.
- Reynolds CC., Harris MA., Teschke K., et al. (2009) The impact of transportation infrastructure on bicycling injuries and crashes: a review of the literature. **Environmental Health**. 8(1): 19p.
- Strath S., Isaacs R., Greenwald MJ. (2007) Operationalizing Environmental Indicators for Physical Activity in Older Adults. *Journal of Aging and Physical Activity*. 15(4): 412–424.
- Thibaud JP. (2012) Petite archéologie de la notion d’ambiance. *Les bruits de la ville*. 90 : 155–174.
- Wanner M., Götschi T., Martin-Diener E., et al. (2012) Active transport, physical activity, and body weight in adults: a systematic review. **American Journal of Preventive Medicine**. 42(5) : 493–502.

